

Rencontre Internationale DIACRES DANS UNE ÉGLISE SYNODALE ET MISSIONNAIRE ÊTRE TÉMOINS D'ESPÉRANCE

Destiné à : Évêques, Délégués/Représentants des Conférences Épiscopales et Diocésaines,
Diacres Intéressés et Épouses

Samedi 22 février 2025

9h30 - 12h30

Auditorium de l'Institut Pontifical Patristique
"Augustinianum"

Via Paolo VI, 25 - Rome

PROGRAMME

Un aperçu de la réalité

Témoignages des continents.

Un cadre de réflexion

Le ministère diaconal dans une Église synodale et missionnaire : être témoins d'espérance.

Une orientation pour l'avenir

La Ratio Formationis et le Directoire pour le Ministère et la Vie des Diacres Permanents : un parcours à mettre à jour.

Pèlerinage des participants, animé par le Dicastère

pour le Clergé, à la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre.

Participation gratuite avec inscription en ligne

jusqu'au 20 février 2025

sur le site clerus.va, dans la limite des places disponibles



clerus.va



Une rencontre internationale pour les diacres dans le cadre du Jubilé 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 29 janvier 2025

A l'occasion du Jubilé des Diacres (21-23 février 2025), le Dicastère pour le Clergé annonce une rencontre internationale intitulée « Les diacres dans une Église synodale et missionnaire : être des témoins d'espérance », à travers laquelle elle offrira un espace de réflexion et de partage aux évêques, aux délégués et aux référents des conférences épiscopales et des diocèses, ainsi qu'aux diacres et à leurs conjoints, afin d'approfondir le rôle et la mission du diaconat permanent dans l'Église d'aujourd'hui.

La rencontre aura lieu dans la matinée du samedi 22 février, à l'Auditorium Conciliazione et sera l'occasion de s'écouter les uns les autres sur le ministère du diaconat à l'horizon de la synodalité et de l'esprit missionnaire. La participation sera gratuite, avec inscription obligatoire sur le site officiel du Dicastère pour le clergé (clerus.va), jusqu'à ce que la capacité disponible soit atteinte.

L'événement sera ouvert par les prières et les salutations institutionnelles du cardinal Lazzaro You Heung Sik, préfet du Dicastère pour le clergé, et de Monseigneur Andrés Gabriel Ferrada Moreira, secrétaire du Dicastère. Ensuite, une série de témoignages de différentes parties du monde offrira un aperçu de la réalité du diaconat dans divers contextes ecclésiaux, en mettant en évidence les défis et les opportunités que ce ministère rencontre aujourd'hui.

Après une courte pause, la Prof. Serena Noceti mènera une réflexion théologique sur le diaconat dans une Église synodale et missionnaire, en aidant les participants à réfléchir sur la manière dont le service diaconal peut être de plus en plus un signe d'espérance pour le peuple de Dieu. Par la suite, Rev.do Prof. Dario Vitali proposera un parcours pour le processus de mise à jour de la *Ratio Formationis* et du Directoire pour le Ministère et la Vie des Diacres Permanents (qui remontent à 1998), en offrant des perspectives pour l'avenir de la vocation au diaconat.

Le moment final sera marqué par l'intervention des Supérieurs du Dicastère, qui présenteront le lancement d'une consultation mondiale en ligne sur le ministère du diaconat, invitant les participants à contribuer à la réflexion ecclésiale sur cet appel particulier.

Le pèlerinage à la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, dirigé par le Dicastère pour le Clergé, représentera le point culminant de la rencontre, un moment spirituel de grande valeur qui unira tous les participants dans la prière.

Pour plus d'informations et pour procéder à l'inscription gratuite, veuillez consulter le site officiel du Dicastère pour le Clergé.

Rencontre Internationale

DIACRES DANS UNE ÉGLISE SYNODALE ET MISSIONNAIRE :

ÊTRE TÉMOINS D'ESPÉRANCE

Destiné à : Évêques, Délégués/Représentants des Conférences Épiscopales et Diocésaines, Diares intéressés et Épouses

Samedi 22 février 2025, 9 : 30 AM – 01 : 00 PM

Auditorium Conciliazione, Via della Conciliazione, 4 - Rome

9h30 – 9h45

Prière d'ouverture et salutations :

- **S.E. Cardinal Lazzaro You Heung Sik**, Préfet du Dicastère pour le Clergé
- **S.E. Mgr. Andrés Gabriel Ferrada Moreira**, Secrétaire du Dicastère pour le Clergé

9h45 – 11h00

Un Aperçu de la Réalité – Témoignages des continents

Modérateur : **P. Luca Garbinetto** (prêtre religieux de la Pia Società San Gaetano, co-curé, formateur et théologien – Italie)

- Italie : **Rév. D. Claudio Baima Rughet** (délégué épiscopal pour le diaconat et responsable de la formation des diares des diocèses de Turin et Suse - Italie)
- France et pays francophones : **Rév. D. Luc Forestier** (prêtre du diocèse de Marseille, chercheur associé à la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Lille - France)
- Allemagne et pays d'Europe centrale et du Nord : **Dr. Michael Quisinsky** (théologien, professeur de théologie systématique à Karlsruhe - Allemagne)
- États-Unis : **Rév. Diacre Gerald DuPont** (président du Centre International pour le Diaconat - Galveston-Houston, Texas - USA)
- Amérique latine hispanophone : **Rév. P. José Gabriel Mesa Angulo** (théologien de l'Ordre des Prêcheurs, Bogotá - Colombie)
- Brésil et pays lusophones : **Rév. Diacre José Oliveira Cavalcante** (président de la Commission Nationale pour le Diaconat de la Conférence Épiscopale Brésilienne - Brésil)
- Asie et Océanie : **Rév. P. Gilbert de Lima** (vice-président du Centre International pour le Diaconat - Bombay, Inde)
- Afrique : **Rév. P. Aimable Musoni** (professeur d'ecclésiologie et d'oecuménisme à l'Université Pontificale Salésienne - Rwanda)
- Moyen-Orient : **S.E. Mgr Guy Noujaim** (Éparque émérite de Césarée de Philippe et Vicaire patriarcal pour Sarba des Maronites - Liban)

• Réseau international des épouses : **Mme Marie-Françoise Maincent** (référente du réseau des épouses du Centre International pour le Diaconat - Lille - France)

11h00 - 11h20 Pause

11h20 - 11h40

Un Horizon de Référence

Dr. Serena Noceti (docteure en théologie, professeure titulaire de théologie systématique à l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses de Toscane « S. Caterina »- Florence - Italie)

Le ministère diaconal dans une Église synodale et missionnaire : Être témoins d'espérance

11h40 - 12h00

Une Orientation pour l'Avenir

P. Dario Vitali (prêtre du diocèse de Velletri-Segni ; professeur d'Ecclésiologie à l'Université Pontificale Grégorienne – Rome - Italie)

La Ratio Formationis et le Directoire pour le Ministère et la Vie des Diaques Permanents : un chemin à actualiser

12h00 - 12h20

Voix de l'assemblée

12h20 - 12h40

S.E. Cardinal Lazzaro You Heung Sik, Préfet du Dicastère pour le Clergé

S.E. Mgr. Andrés Gabriel Ferrada Moreira, Secrétaire du Dicastère pour le Clergé

Lancement de la consultation en ligne sur le ministère du diaconat aujourd'hui

13h00

Pèlerinage des participants, animé par le Dicastère pour le Clergé, à la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre

Salutation initiale du Cardinal Préfet

Chers frères diacres,

Chers frères (cardinaux, évêques et prêtres), chers frères et sœurs,

Merci beaucoup d'être venus ici, à notre Rencontre sur le Ministère des Diacres, qui entend commencer un chemin commun et donner vie à un réseau de relations visant à raviver notre service à et dans l'Église.

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue fraternellement et vous adresser nos remerciements les plus sincères, frères diacres, vos épouses, vos familles et vos communautés, et toutes les personnes qui vous soutiennent sur votre chemin de foi et de service à l'Église : merci de nous témoigner de l'amour de Dieu pour l'humanité par votre dévouement et votre passion pour le Royaume, atteignant souvent - non pas seuls, mais avec les membres de vos communautés chrétiennes - aux périphéries existentielles, auxquelles le Saint-Père nous appelle continuellement. [Prions pour le Pape François...].

Nous sommes conscients que le don du ministère des diacres est une opportunité que nous croyons de plus en plus urgente à saisir et à valoriser en ce changement d'ère qui comporte des défis mais nous offre aussi de nouvelles possibilités. Cette tâche est au-dessus de nos forces et nous ne pouvons l'accomplir qu'avec la grâce de Dieu, en faisant notre part, en combinant nos potentiels et en nous aidant les uns les autres.

La rencontre d'aujourd'hui, dans le contexte du Jubilé de l'espérance, est en elle-même un beau signe d'espérance pour le chemin du diaconat dans l'Église et pour toute l'Église. Il fait partie de quelques moments importants où le Dicastère pour le Clergé, à l'époque la Congrégation, et d'autres organismes du Saint-Siège ont œuvré dans le passé pour ce ministère.

Un premier signe d'espérance qui situe notre réflexion dans la dimension sacramentelle de l'Église est donc de louer Dieu et de reconnaître qu'il s'agit d'une vocation spécifique dans l'Église, qui ne peut être confondue avec la vocation et la mission d'autres figures tout aussi importantes comme les prêtres, les personnes consacrées et les fidèles laïcs.

À ce propos, je voudrais souligner une chose : on « est » diacre, avant d'être « diacre », et en cela l'œuvre de l'Esprit Saint est devenue visible en ayant voulu conserver votre ministère pendant tous les siècles où l'Église existe comme signe et instrument de la diaconie propre de l'Église. L'Esprit Saint a gardé les « gardiens du service de l'Église » ! C'est gentil !

Malgré cette « fidélité millénaire », le diaconat est aussi un ministère jeune, selon les modalités et les expériences rendues possibles par Vatican II et réaffirmées dans le récent Synode. Nous ne devons pas le regarder avec des attitudes naïves : le diaconat permanent n'est pas le salut de l'Église et du monde. Le processus synodal, toujours en cours, nous a fait percevoir que l'Esprit Saint a des projets beaucoup plus larges pour la réforme et le renouveau de l'Église. Nous ne devons pas non plus avoir peur ou tomber dans des formes de fermeture ou de résistance au changement lorsque nous reconnaissons certains aspects de fragilité ou d'ambivalence dans une expérience diaconale vécue, dans le passé ou plus récemment.

En acceptant les paroles de l'Apocalypse, livre de l'espérance par excellence, le diaconat n'est pas exactement une « chose nouvelle », mais une « première chose faite nouvelle », qui exige la patience de l'œuvre de Dieu. L'Esprit est fidèle, mais jamais pressé ; tenace,

mais jamais pressé ; persévérant, mais capable de révision et de raffinement. Le diaconat est un don de l'Esprit à l'Église !

Je suis et nous sommes vraiment heureux d'être ici, d'écouter et de réfléchir ensemble sur la richesse d'un don si irremplaçable et essentiel pour la mission de l'Église et d'entreprendre ce chemin ensemble, toujours joyeux dans l'espérance. Merci !

Je donne maintenant la parole à Son Excellence Mgr Andrés, Secrétaire du Dicastère.

Merci !

Allocution d'ouverture du secrétaire

Sœurs et frères, chers frères diacres et chères épouses et parents, je voudrais introduire notre rencontre dans le contexte jubilaire de la manière suivante : il est beau de se rendre compte une fois de plus que la mission de tous les chrétiens est et sera toujours d'aimer comme le Christ nous a aimés (Jn 15, 12). On peut aussi la décrire comme celle du héraut de la réconciliation et de l'ambassadeur de la miséricorde. Il s'agit d'un trait pleinement jubilaire. Chacun de nous, en vertu du baptême et de la confirmation, et, dans le cas des ministres ordonnés, également du sacrement de l'Ordre, peut faire nôtres les paroles de l'Apôtre des nations, en s'unissant à toutes les autres sœurs et frères dans la foi : « Nous sommes donc des ambassadeurs du Christ, et c'est Dieu qui exhorte les hommes à travers nous. C'est pourquoi nous vous en supplions au nom du Christ, réconciliez-vous avec Dieu » (2 Co 5, 20).

Oui, la réconciliation avec Dieu réalise l'espérance non seulement sur le plan spirituel et futur (eschatologique), mais la concrétise dans notre réalité communautaire et sociale, dans l'histoire et dans la vie quotidienne comme un nouveau départ de paix et d'amitié avec nos frères et, par conséquent, comme l'édification de la civilisation de l'amour et de la sollicitude pour notre maison commune. Si ce n'était pas le cas, en réalité, l'espérance ne serait qu'un idéal beau mais illusoire, un mensonge grossier : « Celui qui dit : « J'aime Dieu » et n'aime pas son frère, est un menteur ; comment peut-il aimer Dieu, qui ne voit pas, qui n'aime pas son frère, qui voit ? C'est le commandement que nous avons reçu de lui : celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frère » (1 Jn 4, p. 3).

Bien sûr, il est souvent difficile de percevoir la réalisation de l'espérance au niveau communautaire et social, surtout là où l'on souffre d'injustices et de violences graves. Pensons aux nombreux hommes et femmes qui souffrent du fléau de la guerre, ou à ceux dont le destin est interrompu par l'exploitation d'autres nations ou par des intérêts économiques transnationaux, aux nombreuses personnes contraintes d'émigrer et à tant d'autres dont les droits les plus élémentaires sont violés, à commencer par les plus innocents dans le ventre de leurs mères. en passant par les millions d'êtres humains soumis à des conditions de travail et de vie inhumaines, sans exclure les mourants dont les lits deviennent de nouveaux camps d'extermination.

Au contraire, le pape François nous donne la clé pour trouver la force de continuer à espérer là où tout semble sombre et froid. Dans une lettre à Mgr Fisichella datée du 11 février 2022, retraçant l'expérience tragique de la pandémie, le Saint-Père nous a invités à « garder allumé le flambeau de l'espérance qui nous a été donné, et à tout faire pour que chacun retrouve la force et la certitude d'envisager l'avenir avec un cœur ouvert, un cœur confiant et un esprit clairvoyant. Le prochain Jubilé favorisera grandement la recomposition d'un climat d'espérance et de confiance, signe d'une renaissance dont nous ressentons tous l'urgence.

C'est pourquoi j'ai choisi la devise « Pèlerins de l'espérance ». Et ensuite, le Saint-Père a affirmé : « Mais tout cela sera possible si nous parvenons à retrouver le sens de la fraternité universelle, si nous ne fermons pas les yeux sur le drame de la pauvreté endémique qui empêche des millions d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants de vivre d'une manière digne des êtres humains. Je pense en particulier aux nombreux réfugiés contraints d'abandonner leurs terres... Sans doute aujourd'hui le Pape ajouterait-il une pensée sincère aux milliers de frères et sœurs qui gémissent sous le fléau de la guerre.

Et tout cela est possible : je suis certain que l'espérance est proche de nous, à notre disposition, si nous la demandons avec insistance et détermination à Dieu le Père, qui nous la donne toujours et qui veut nous la donner continuellement par son Fils Jésus-Christ dans le don de l'Esprit Saint : « Envoie ton Esprit, Seigneur, et renouvelle la face de la terre » (cf. Ps 103 : 30).

De cette façon, nous sommes vraiment des chrétiens d'espérance : diacres, prêtres, évêques, laïcs et laïcs, consacrés et consacrées d'espérance ; Tout le monde, témoins d'espérance !

Un instantané de la réalité

Témoignages des continents (en direct et/ou en ligne - 6' chacun)

Modérateur : Rev.do P. Luca Garbinetto (religieux de la Pieuse Société de Saint Gaetano, formateur et théologien - Italie)

Italie : Rev.do P. Claudio Baima Rughet (Délégué épiscopal pour le Diaconat et chargé de la formation des diacres des diocèses de Turin et de Suse - Italie)

France et pays francophones : Rev.do le P. Luc Forestier (prêtre du diocèse de Marseille, chercheur associé à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille - France)

Allemagne et pays d'Europe centrale et septentrionale : Dr. Michael Quisinsky (théologien, professeur de théologie systématique à Karlsruhe - Allemagne)

États-Unis : Rev.do diac. Gerald DuPont (Président du Centre International de Diaconat - Galveston-Houston, Texas - USA)

Amérique latine hispanophone : Rev.do P. José Gabriel Mesa Angulo (théologien de l'Ordre des Prêcheurs, Bogotá - Colombie)

Brésil et pays lusophones : Rev.do diac. José Oliveira Cavalcante (Président de la Commission nationale pour le diaconat de la Conférence épiscopale brésilienne - Brésil)

Asie et Océanie : Rev.do Frère Gilbert de Lima (Vice-Président du Centre International pour le Diaconat - Bombay, Inde)

Afrique : Rev.do P. Aimable Musoni (Professeur d'ecclésiologie et d'œcuménisme à l'Université pontificale salésienne - Rwanda)

Moyen-Orient : S.E. Mgr Guy Noujaim (Eparca émérite de Césarée de Philippe et Vicaire patriarcal pour Sarba des Maronites - Liban)

Réseau International des Femmes : Mme Marie-Françoise Maincent (personne de contact pour le réseau des femmes du Centre International du Diaconat - Lille - France)

1 - LE DIACONAT EN ITALIE

[Don Claudio Baima-Rughet, prêtre du diocèse de Turin, curé de la paroisse et modérateur de l'unité pastorale, délégué archiépiscopal pour le diaconat des diocèses de Turin et de Suse, responsable de la Commission pour le diaconat de la Conférence épiscopale piémontaise.]

Un salut cordial à tous de la part des diacres des diocèses de Turin et de Suse et de leurs familles, ainsi que de notre archevêque le cardinal Roberto Repole.

L'instantané du diaconat dans l'Église italienne révèle une grande variété dans ses 226 diocèses, liée aux différentes sensibilités des évêques et à la présence ou à l'absence de stimuli prophétiques dans les communautés.

Le 22 janvier 1969, les sept premiers diacres permanents italiens, religieux de la Pieuse Société de Saint-Gaetano, ont été ordonnés à Vicence par l'évêque Carlo Zinato, une personnalité ecclésiale de premier plan, initialement opposée. Le fondateur, le P. Ottorino

Zanon, avait imaginé depuis 1941 des diacres qui vivaient leur présence ministérielle spécifique à proximité de la présence sacerdotale, mais différenciée. Aujourd'hui encore, la congrégation offre aux religieux un temps de discernement vers l'un ou l'autre ministère. La contribution de certains de ses membres, dont le Père Luca Garbinetto, à l'approfondissement du thème a été remarquable, offrant de précieuses occasions annuelles d'étude et de comparaison.

À Reggio Emilia, le P. Alberto Altana, un autre précurseur, prêtre des Serviteurs de l'Église, a partagé avec son fondateur, le P. Dino Torreggiani, l'idée que le diacre, identifié par les communautés, était une expression directe du corps des baptisés. En 1970, le P. Altana a commencé à éditer la revue *Le Diaconat en Italie* et a également fondé la Communauté du Diaconat en Italie. L'association continue à mener une importante activité de promotion et de formation grâce à l'engagement du Conseil d'administration et de son président actuel, le Diacre Enzo Petrolino. Les conférences biennales sont une occasion importante pour les réunions nationales.

En novembre 1970, l'Assemblée générale de la CEI approuve par 214 voix contre 221 le rétablissement du diaconat permanent en Italie. Après 54 ans, on peut dire qu'avec ses 4 941 diacres, c'est le pays européen qui compte le plus grand nombre d'ordonnés, pour une population de 59 millions d'habitants, dont 81 % de catholiques. Ils sont maintenant 1/5 des prêtres diocésains. Plus de 2 000 d'entre eux sont concentrés dans 21 diocèses. 145 diocèses ont moins de 20 diacres, 3 n'en ont aucun.

Parmi les premiers diocèses italiens à adhérer à l'invitation de la CEI, il y a eu Turin, grâce au cardinal Pellegrino. À l'automne 1975, les cinq premiers diacres ont été ordonnés. Aujourd'hui, il y en a 143. Dès le début, le diaconat de Turin s'est caractérisé par l'attention à la communion vécue au sein de la communauté diaconale en pleine croissance, aujourd'hui prise en charge par le Corps de coordination des diacres et des épouses. Au même moment à Naples, le cardinal Corrado Ursi a commencé le processus de formation et, le 29 juin 1975, il a ordonné les neuf premiers diacres. Aujourd'hui, il y en a 321, le diocèse italien qui compte le plus grand nombre.

Trois autres diocèses comptent plus de 100 diacres. Rome a commencé le processus en 1982 et compte aujourd'hui 135 diacres. Bologne en possède 154, le premier ordonné en janvier 1984. Milan, où, après un frein de vingt ans posé par la Conférence épiscopale lombarde, le cardinal Martini a ordonné le 20 octobre 1990 les 5 premiers diacres ambrosiens, qui sont aujourd'hui au nombre de 166.

Les situations locales sont très variées. Les tâches de discernement et de formation sont souvent accomplies par des équipes de « couples diaconaux » sous la direction du délégué épiscopal. Les études théologiques, effectuées lorsque cela est possible dans les instituts de sciences religieuses, sont parfois suivies dans une école spéciale pour le diaconat.

Leur rôle est plastique, capable de s'adapter à des besoins variés et devrait permettre une expérimentation pastorale en cette période qui n'est pas facile mais pas dépourvue non plus de nouvelles pousses évangéliques. De nombreux diacres ont déjà des missions spécifiques dans la pastorale de la santé, dans Caritas et dans les différents bureaux diocésains. La plupart d'entre eux sont impliqués dans les nombreuses paroisses du pays. Tisserand de relations, diacre attentif aux diverses formes de pauvreté et de besoins, accomplit les offices liturgiques et maintient la communauté unie, condition indispensable à l'existence de l'Église elle-même. De nombreux territoires ne seraient pas les mêmes sans la présence des diacres. Il est donc nécessaire que la formation théologique et liturgique soit accompagnée de « communautés de pratique » pour pratiquer la gestion des conflits et le travail de groupe.

Il s'agit principalement d'hommes mariés. Cette dimension aide à construire des communautés chrétiennes qui sont familières et solidaires. Leur expérience professionnelle et leur formation de moyen-lycée enrichissent la planification pastorale en aidant à évaluer la réalité des personnes auxquelles s'adresse l'annonce de l'Évangile. La présence dans divers milieux de travail peut représenter une occasion extraordinaire pour le témoignage évangélique.

Il me semble que là où les diacres sont présents depuis plus longtemps, les préjugés initiaux liés à l'imprécision du rôle et à l'entrée des personnes mariées dans les ordres sacrés ont été surmontés. En particulier, il y a eu une prise de conscience répandue qu'à l'origine du ministère diaconal, il y a un don sacramentel qui le rend participant au service apostolique de l'évêque, avec son presbyterium. La relation avec les autres ministres ordonnés est fondamentale pour le diacre. L'estime réciproque et la conscience de l'unique source sacramentelle doivent favoriser une amitié confidentielle et faire fleurir l'action pastorale dans cette communion qui est la première mission des disciples du Christ.

On admire de plus en plus dans les communautés la foi et la générosité de ces hommes et de ces femmes qui acceptent de consacrer librement une partie importante de leur temps à la formation, à l'étude et à l'exercice de leur ministère. Ils sont un signe de vitalité et d'espoir.

2 - UN « DIACONAT À LA FRANÇAISE » ? LA QUESTION DES AUTORITÉS DANS L'ÉGLISE

[Luc Forestier est prêtre du diocèse de Marseille, en mission à Lille. Comme ecclésiologue, il est chercheur associé à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille. Outre les rapports entre l'Église et le peuple d'Israël, la synodalité et la réception du concile Vatican II, il dirige avec deux collègues le groupe de recherche Diakonos sur le diaconat.]

C'est en Suisse francophone qu'apparaît l'expression « diaconat à la française » car la singularité de l'histoire du diaconat en France se fait sentir en Belgique et en Suisse francophones. En revanche, le développement du diaconat est resté marginal dans les pays d'Afrique où le français constitue une langue importante, et l'expérience du Québec mériterait une autre étude.

L'objectif de mon intervention n'est pas de décrire la situation actuelle du diaconat dans les zones francophones. Je propose de faire apparaître quelques-unes des questions qui émergent au sein de Diakonos, groupe de recherche œcuménique, interdisciplinaire et international de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille, avec une quarantaine de collègues dont plusieurs sont ici présents. Pour simplifier, je distingue les questions théologiques et les questions pastorales.

1. Sur le plan théologique

Toute étude sur le diaconat doit prendre en compte la complexité des relations internes aux Églises locales. Les choix du pape François à propos des ministères institués favorisent encore cette complexité. Les relations délicates entre tous les acteurs et toutes les actrices de la vie des Églises locales, peuvent alors devenir conflictuelles, et freiner la mission d'évangélisation.

Or, sur le plan théologique, je vois deux risques symétriques, qui montrent notre difficulté à sortir de la matrice tridentine. Le premier est la disqualification du diaconat – non reçu dans

beaucoup d'Églises locales, au point que le Document final du Synode sur la synodalité appelle celles-ci à être « plus généreuses » (n°73). Le deuxième risque est la simplification de l'identité ministérielle des diacres en confondant diaconie et diaconat.

Trente avait fixé un cursus clérical, au sommet duquel se trouvait le sacerdoce, et vers lequel tendaient tous les ministères. Vatican II a recadré cette représentation, en organisant les ministères à partir de la catégorie de l'apostolicité, en reconnaissant l'importance de l'Église locale et de son évêque. Mais cet enseignement est loin d'être reçu partout, comme le montre la résurgence d'une théologie du sacerdoce qui marginalise le diaconat.

L'autre risque tient à une insistance unilatérale sur le « service » voire sur le souci des « pauvres ». Or, c'est le baptême qui invite tous les chrétiens à vivre le service. Et ce dernier s'exerce dans toutes les dimensions, et pas uniquement vers les personnes vulnérables, même si celles-ci sont prioritaires. Le geste du lavement des pieds ne peut pas être confisqué par les ministres ordonnés – évêques, prêtres ou diacres – au risque d'oublier l'histoire des congrégations religieuses, masculines et féminines, des confréries charitables, de la Caritas, etc.

Le nécessaire travail théologique revient à situer le diaconat à l'intérieur d'une pluriministrialité propre à l'Église, avec plusieurs exigences : 1. Honorer la transformation des relations entre femmes et hommes. 2. Recevoir le recadrage apostolique de Vatican II ainsi que la correction apportée par Benoît XVI au Code de droit canonique. 3. Intégrer les dons que les autres confessions chrétiennes peuvent nous apporter à propos du diaconat. 4. Clarifier les questions d'herméneutique biblique et historique. 5. Prendre en compte la place matricielle de la liturgie. 6. Se mettre à l'écoute des questions que nos sociétés fragilisées affrontent, ce qui pousse à recevoir les questions pastorales.

2. Sur le plan pastoral

L'expérience du « diaconat à la française » tient à la volonté d'insister sur son caractère missionnaire, en refusant de le confiner à la paroisse, en soulignant la pertinence de l'ordination d'hommes mariés ainsi que d'hommes célibataires, en articulant les trois éléments de *Lumen gentium* 29 que sont, dans l'ordre, la liturgie, la Parole et la charité. Nous n'en sommes qu'au début des apprentissages de l'Église latine dans la prise en compte de ministres ordonnés mariés, avec l'écoute encore insuffisante de l'expérience de ces milliers de femmes qui ont été associées au discernement, à la formation, à l'accompagnement et à la vie de leur mari diacre, avec la prise en compte des expériences contrastées des enfants de diacre, avec la transformation qu'induit le passage à la retraite professionnelle, avec les exigences d'une formation commune avec tous les acteurs de la vie ecclésiale que sont les futurs laïcs en responsabilité, femmes et hommes, ainsi que les séminaristes.

Mais le point décisif tient sans doute à l'interpellation, avec la question d'un discernement synodal des besoins de chaque Église locale et des personnes pour répondre à ces besoins. Parmi ces personnes, il peut y avoir des hommes qui seront un jour diacres, mais il faut aussi interpellier d'éventuels séminaristes, ainsi que des femmes et des hommes disponibles pour la mission. Compte tenu des bouleversements écologiques, politiques, anthropologiques et culturels que connaissent nos sociétés, il est nécessaire de développer une culture synodale de l'interpellation, en faisant confiance aux plus jeunes.

En cela, le diaconat – que ce soit sur le plan théologique ou sur le plan pastoral – constitue un vrai révélateur des enjeux concernant l'articulation des autorités dans l'Église. Une Église qui se veut à la fois missionnaire, apostolique, catholique et synodale, sera attentive à la promotion du diaconat, à l'intérieur d'un ensemble diversifié de ministères. Avec d'autres, le

diaconat signifie une réorganisation des autorités dans les Églises. Dans notre monde où la force prend le pas sur la raison, le diaconat est un signe de vérité pour une Église témoin d'un amour qui s'inscrit vraiment dans l'histoire humaine.

3 - ALLEMAGNE ET PAYS D'EUROPE CENTRALE ET DU NORD

[Michael Quisinsky, Docteur en théologie, professeur de théologie systématique à l'Institut de théologie catholique de l'université pédagogique de Karlsruhe (Allemagne).]

Compte tenu de la diversité de la situation actuelle du diaconat en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale et du Nord, il est utile de commencer par une photographie historique. D'une part, au début du Concile Vatican II, Jean XXIII a qualifié l'histoire de « *magistra vitae* », d'autre part, les expériences (franco)-allemandes ont joué un rôle historique pour le rétablissement du diaconat permanent par le Concile.

Après que le ministère innovant et implicitement diaconal des « *Seelsorgehelferinnen* » (assistantes pastorales) a été développé dans le contexte du « *Deutscher Caritasverband* » (association allemande de la Caritas) dès les années 1930 un mouvement explicitement diaconal a vu le jour dans ce même contexte à partir des années 1950, accompagné par des théologiens tels que Karl Rahner et Yves Congar, et qui a finalement abouti aux décisions du Concile. Depuis le début et jusqu'à aujourd'hui, les recherches sur l'action diaconale des hommes et des femmes et sur le profil ministériel de cette dimension diaconale de la vie de l'Église constituent un laboratoire théologique et culturel. Les étapes centrales de cet apprentissage dans l'espace germanophone ont été notamment les synodes en Allemagne (synode commun des diocèses allemands à Würzburg 1971-1975), en Suisse (« Synode 72 ») et en Autriche.

L'Allemagne et les pays d'Europe centrale et du Nord sont marqués par différentes cultures confessionnelles issues de la Réforme et de l'époque de la confessionnalisation. La situation concrète du service diaconal est donc influencée par le fait qu'il soit exercé dans des régions marquées historiquement par le catholicisme, comme le sud de l'Allemagne, ou dans des régions où le catholicisme est minoritaire, en particulier en Europe du Nord. Les différents contextes offrent de manières très diverses des possibilités d'apprentissage œcuménique.

Le ministère diaconal se caractérise actuellement par une grande diversité et une grande flexibilité. Il permet ainsi à l'Église de faire de nombreuses découvertes, en particulier en périphérie. Par son ouverture aux situations concrètes de la vie humaine et de la vie en communauté, il contribue à la crédibilité du message de l'Évangile. Cette crédibilité est également l'une des principales raisons pour lesquelles l'ordination des femmes au ministère diaconal est souhaitée par beaucoup de catholiques dans les pays germanophones, y compris par des évêques.

Une particularité de nombreux diocèses est que certains diacres travaillent dans le service de l'Église à temps partiel, d'autres à temps plein. Les deux voies offrent des possibilités partiellement différentes de rencontrer et d'accompagner les gens dans des situations très variées. En plus, les différentes auto-perception des diacres, qui souvent mettent en avant un accent particulier de leur ministère tels que la liturgie, l'annonce de la foi, le service etc., représentent une richesse, mais aussi une question de « reconnaissabilité ».

La diversité du ministère diaconal est secondée dans de nombreux diocèses d'Europe centrale et d'Europe du Nord par une diversité de ministères et de professions pastorales qui

existent depuis longtemps (notamment les femmes et hommes qui sont « agents pastoraux » ou « assistants pastoraux ») auxquelles se rajoutent désormais la possibilité d'introduire des ministères institués (par exemple, les catéchistes). Le défi majeur est d'éviter la coexistence confuse de compétences et tâches et de favoriser une complémentarité non seulement affective, mais aussi effective du témoignage.

Actuellement, l'Église des pays germanophones connaît une profonde transformation qui se manifeste dans la fusion à grande échelle des paroisses. L'un des enjeux théologiques et pastoraux non résolus de cette évolution est la forme que doit prendre la coexistence des ministères presbytéral et diaconal. Le manque croissant d'ordinations presbytérales rend parfois difficile la mise en valeur du profil spécifiquement diaconal du ministère ordonné des diacres. Ceux-ci peuvent d'autant plus mettre en avant la dimension diaconale de l'Église que leur ministère ne soit pas perçu comme un substitut aux presbytres qui font actuellement défaut en de nombreux endroits.

Le développement du diaconat en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale et d'Europe centrale a été accompagné dès le début par une réflexion théologique très substantielle. Les expériences faites par les diacres et ceux qui les rencontrent peuvent concrétiser le caractère de la théologie comme « laboratoire culturel » (Veritatis gaudium 3). Une des questions centrales qui se posent aujourd'hui dans ce domaine est de savoir comment la tâche générale de la diaconie d'une Église tout entière diaconale et ministérielle et le ministère spécifique des diacres se rapportent l'un à l'autre. Les expériences faites depuis les origines du mouvement diaconal et en particulier depuis le concile et les synodes des années 1970 le montrent : les diacres peuvent initier, inspirer et incarner une Église « en sortie », unissant la fidélité à l'Évangile et la fidélité à nos contemporains, témoignant au quotidien de l'espérance.

4 - LE DIACONAT AUJOURD'HUI EN AMÉRIQUE DU NORD

[Le diacre Gerald DuPont, de Houston (Texas), président du Centre international pour le diaconat.]

Contexte : Le 30 août 1968, le pape Paul VI a accédé à la pétition des évêques des États-Unis pour le rétablissement du diaconat à sa conférence épiscopale et le Canada a suivi avec sa demande peu de temps après. Une étude nationale de 1981 (10-12 ans d'expérience) a reconnu que le but originel du diaconat et son intégration dans la vie de l'Église n'avaient pas encore été pleinement réalisés. Dans un sens très réel, le diaconat en Amérique du Nord en était encore à ses balbutiements. Les plus grands problèmes soulevés dans la première étude étaient le manque de compréhension du diaconat permanent de la part des laïcs et le manque d'acceptation, en particulier de la part des prêtres. D'autres préoccupations soulevées par l'étude de 1981 étaient l'efficacité douteuse du diaconat dans le ministère pastoral dans les diocèses et les paroisses, un danger d'élitismes et de cléricisme et la nécessité d'un meilleur dépistage avant l'admission et d'une meilleure formation pendant la formation. Cependant, sur la base d'une deuxième étude nationale réalisée en 1995, environ 25 ans après la restauration du diaconat, l'étude a confirmé le succès de la restauration du diaconat aux États-Unis en termes de nombre de vocations et de son service singulier et indispensable aux paroisses locales. Il a constaté que le diaconat restauré était en grande partie basé sur la paroisse et avait eu beaucoup de succès dans le cadre paroissial. Cependant, le ministère diaconal ne s'est pas étendu au

diocèse ou au marché, et le diaconat n'a pas non plus été un modèle de ministères de charité et de justice au sein du diocèse ou du monde séculier en général.

Contributions et défis du diaconat : Il ne fait aucun doute que le diaconat restauré a connu un énorme succès, comme en témoigne sa croissance constante en Amérique du Nord au cours des 50+ dernières années. Et la grande majorité des diacres ont déclaré être très satisfaits de leur ministère et très encourageants à conseiller aux autres de poursuivre également la vocation diaconale. Pour la plupart, les diacres eux-mêmes trouvent une grande satisfaction dans leur travail paroissial, leurs pasteurs qui sont leurs superviseurs les trouvent de plus en plus indispensables, et les responsables laïcs de la paroisse considèrent les diacres comme des aides et des aides de plus en plus nécessaires à leurs prêtres occupés.

À la question de savoir ce que font les diacres, les études nationales précédentes indiquent que les diacres font les choses que les prêtres faisaient sans aide avant la restauration du diaconat. L'étude de 1995 affirme avec insistance que le diaconat est devenu la solution involontaire au déclin des vocations sacerdotales. En fait, le nombre de prêtres en Amérique du Nord diminue à peu près au même rythme que le nombre de diacres augmente. Au rythme actuel, le nombre de diacres sera égal au nombre de prêtres dans environ 25 ans. Mais il est tout à fait clair que le rétablissement du diaconat n'est pas destiné à être un remède à la pénurie de prêtres, car il déforme le sens du sacerdoce et du diaconat.

L'étude de 1995 a indiqué que le ministère de la plupart des diacres est principalement liturgique et sacramentel et qu'ils s'acquittent très bien de ces tâches attendues. Cet objectif particulier est compréhensible puisque la plupart des diacres passent entre 10 et 20 heures par semaine dans le ministère, et le pasteur a besoin d'aide pour la préparation au baptême et au mariage, la préparation au mariage et les mariages, les veillées funéraires et les tombes, les visites à domicile et les visites au salon funéraire, ainsi que l'enseignement à l'OCIA et l'aide régulière à la prédication, pour n'en nommer que quelques-uns. Avec le nombre limité d'heures que le diacre doit donner entre autres responsabilités à sa famille et à sa carrière, les besoins paroissiaux sont perçus comme primordiaux par rapport à ceux des ministères de justice sociale et de charité, ancrant ainsi encore plus le diacre à la paroisse et étant identifié comme indispensable à la vie paroissiale par les diacres, pasteurs et laïcs. Par conséquent, l'un des principaux défis du diaconat pour l'avenir en Amérique du Nord est d'« élargir les ministères diaconaux au-delà de ses adaptations largement réussies et de plus en plus indispensables à la vie paroissiale et de souligner plus fortement que les diacres, par l'ordination, sont appelés à être des modèles, des animateurs et des facilitateurs des ministères de charité et de justice au sein de l'église diocésaine locale » (Étude de 1995, page 13).

À la lumière de ce constat, le dernier Directoire national a fortement articulé le triple ministère diaconal des Serviteurs du Verbe, des Serviteurs de la Liturgie et des Serviteurs de la Charité, et la forte connexion des trois (ND #38-39). En effet, il affirme très clairement que les ministères diaconaux de la Parole, de la Liturgie et de la Charité « ne doivent pas être séparés ; le diacre est ordonné pour tous, et personne ne doit être ordonné s'il n'est pas prêt à entreprendre chacun d'une manière ou d'une autre » (ND #41). Dans cette optique, un nombre croissant de diocèses en Amérique du Nord font des doubles affectations lors de l'ordination. Le diacre est affecté à une paroisse avec les devoirs et les responsabilités du diacre énoncés dans un accord de ministère paroissial. En même temps, le diacre est également affecté à un ministère diocésain spécial de charité, les devoirs et les responsabilités du diacre étant énoncés dans un accord de ministère diocésain spécial. Il s'agit d'une tentative d'élargir le ministère du diacre en dehors de la paroisse où le diacre en

général a été lié, voire enchaîné depuis près de 50 ans. Il reste à voir si cela aura un effet durable sur le diaconat en Amérique du Nord.

Si nous devons donner un profil typique d'un diacre basé sur les données démographiques récentes sur le diaconat à partir d'une troisième étude en 2018, le diacre aurait 66 ans, serait caucasien, marié, diplômé de l'université, profondément spirituel et très motivé pour le service. Avec cette image du diacre typique, il faut se demander ce que l'Église locale devrait rechercher dans son recrutement et sa sélection de futurs candidats au diaconat pour s'assurer que le service sacramentel de l'Église reste une réalité. Il semble évident, avec l'âge moyen du diaconat à 68 ans, que les hommes plus jeunes doivent être encouragés à postuler au diaconat. Malheureusement, en raison de leurs responsabilités familiales et professionnelles, les jeunes hommes sont découragés de postuler. De nombreux jeunes demandeurs sont en fait découragés de postuler s'ils ont de jeunes enfants à la maison, ce qui a entraîné l'augmentation de l'âge moyen du diaconat de 49 ans en 1977 à 68 ans en 2022.

En raison de la croissance de la population latino-américaine en Amérique du Nord, qui est actuellement de 28 %, de plus en plus de diocèses offrent des programmes de formation en anglais et en espagnol, surtout dans le volet théologique ou intellectuel. Et c'est nécessaire parce qu'il faut toujours garder à l'esprit les besoins de ces communautés d'immigrants en pleine croissance. Les paragraphes #174 et #175 du Directoire national énumèrent en fait largement les qualités qui devraient être discernées chez la personne à considérer pour le diaconat sur la base de ses plus de 50 ans d'expérience. L'une des caractéristiques d'un diacre exemplaire est « la capacité de diriger, de motiver, de faciliter et d'animer les autres pour qu'ils agissent et rendent service de manière appropriée » (ND2 #174). Dans cette optique, il semble opportun d'inviter les deuxième et troisième générations de familles immigrantes ayant des compétences linguistiques particulières ainsi qu'une immersion dans une culture particulière à se présenter pour servir ceux de leurs frères et sœurs qui sont arrivés plus récemment dans ce pays. Cependant, l'accent doit être mis sur l'unicité de la vocation diaconale – non pas seulement sur la base des besoins actuels, mais sur la base du ministère de charité et de justice des diacres, en étant toujours fidèles au triple ministère de la Parole, de la Liturgie et de la Charité.

5 - LE DIACONAT EN AMÉRIQUE LATINE

[P. José Gabriel MESA ANGULO, frère dominicain de Colombie. Docteur en théologie. Érudit du diaconat. Il est au service du Diaconat Permanent en Colombie et dans d'autres pays d'Amérique latine (CELAM) depuis plus de 30 ans.]

Présenter en quelques mots une « photographie » du diaconat en Amérique latine et dans les Caraïbes est une tâche complexe, documentée même de 1958 à 1963, devant le Concile. La participation active de plusieurs évêques latino-américains au Concile Vatican II a sans aucun doute contribué à la construction d'un profil pour un nouveau diaconat conciliaire, qui a eu un impact à la fois sur sa définition et sur la mise en œuvre d'un diaconat latino-américain et qui a été mis à jour jusqu'à aujourd'hui, au point de le concevoir comme « un important agent de renouveau, tant dans le contexte ecclésial que dans la réalité séculière. Un homme de service, de gratuité et d'espérance, qui aime de préférence les pauvres et les exclus et se consacre à eux. Un diacre à la présence animée, convaincante et enthousiaste, capable de transformer les environnements. Un homme de Dieu pleinement

inséré dans la réalité sécularisée de la société moderne. Un signe sacramentel du Christ Serviteur pour l'Église et pour le monde'

Une réalité diaconale de la LAC qui comprend des expériences positives et des bonnes pratiques qui mettent en évidence la beauté et la richesse du ministère ordonné du diacre, qui est absolument nécessaire dans l'Église post-conciliaire, afin de pouvoir concevoir « une Église entièrement ministérielle ». Mais aussi une mémoire qui rend compte des désagréments, tels que le vieillissement et le renouvellement non générationnel de nombreux diacres et la désarticulation de leur ministère avec certains projets pastoraux diocésains, généralement en raison du rôle encore inconnu du diacre dans divers contextes de l'Église particulière ainsi que de l'instabilité des processus de formation dans certains diocèses.

Il y a des itinéraires de discernement, de formation initiale et permanente qui ont été consolidés, grâce à l'accompagnement du Conseil épiscopal latino-américain – CELAM, qui a été chargé de contribuer à certains chemins communs pour la formation des diacres, depuis près de 60 ans, dans lesquels la mise en œuvre de normes pour la formation et pour les directoires diaconaux a été promue dans pratiquement toutes les conférences épiscopales du continent. qui ont donné développement non seulement aux composantes déjà proposées par saint Paul VI dans le Sacrum Diaconatus Ordinem et la Lettre Ad Pascendum, mais aussi à la Ratio pour la formation des diacres et au Directoire pour leur vie et leur ministère, promulguées conjointement par la Congrégation pour l'éducation catholique et la Congrégation pour le clergé, à l'approche du Jubilé de l'An 2000, des documents qui sont encore importants aujourd'hui, mais que l'Amérique latine juge opportun d'évaluer et d'actualiser sur diverses questions, telles que la définition plus large de la place de l'épouse et de la famille et l'articulation du ministère caritatif des diacres avec la pastorale de toute l'Église.

La liste documentée des congrès, réunions, séminaires et ateliers sur le diaconat en LAC depuis 1966, promue par le CELAM, est vraiment longue. Il convient de noter l'impulsion donnée au diaconat par les conférences de l'épiscopat latino-américain, en particulier à Medellín (1968), Puebla (1979), Saint-Domingue (1992) et Aparecida (2007), qui ont construit un magistère spécifique pour le diaconat dans cette partie du monde.

Au cours des dernières années, deux importants congrès continentaux sur le diaconat ont également eu lieu, l'un à Lima en 1998 et l'autre à Itaicí, au Brésil, en 2011, à travers lesquels une sorte de parcours prioritaire a été tracé sous la forme d'une proposition inclusive pour l'apostolat dans les nouvelles frontières de la mission sur le continent. Voici les sources de cette brève intervention. Au moins dix lieux principaux, non exclusifs, pour inspirer et concentrer le ministère diaconal en Amérique latine et dans les Caraïbes se distinguent sur cet itinéraire. Ils sont mentionnés ci-dessous.

Famille. Il s'agit du diacre marié par : l'importance singulière du témoignage de sa vie familiale avec son épouse, l'équilibre dans les réalités famille – travail – communauté, la reconnaissance de la famille comme premier lieu d'évangélisation et d'éducation à la foi, son attention particulière à une pastorale familiale intégrale qui tend à la défense de la vie, la défense du mariage et la défense de la famille, qui doivent être célébrées dans la liturgie. Il comprend l'accompagnement des familles dysfonctionnelles, qui sont de plus en plus nombreuses. Plus encore l'accompagnement des mariages en difficulté et même des divorcés, pour les aider à trouver de nouvelles voies. Un apostolat d'accueil des nouvelles manifestations de « modèles familiaux » différents des modèles traditionnels est également nécessaire. De même, le travail catéchétique avec les fiancés.

Un deuxième lieu très pertinent pour le diaconat en Amérique latine et dans les Caraïbes est **le monde du travail**. Il s'agit de la mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Église, avec tout ce que cela implique, y compris la résolution des conflits, la médiation et le conseil. Il se concentre sur la justice sociale, la participation du diacre dans les organisations syndicales dans son domaine de travail, la pastorale des travailleurs et l'engagement envers les travailleurs et leurs droits fondamentaux, avec une position critique contre les systèmes sociaux, les modèles et autres formes contraires au projet de Dieu, en vue de l'exaltation de la personne humaine à l'image et à la ressemblance de Dieu et de son acceptation dans le chemin de la foi.

Un troisième lieu important pour le diaconat est celui des **petites communautés ecclésiales de base, dans une dimension missionnaire**. C'est un lieu naturel de témoignage, d'où sont même nées de nombreuses vocations au diaconat sur le continent. Les CEB sont un espace privilégié pour l'animation diaconale, pour la promotion des laïcs, le développement de nouveaux ministères et le renforcement de la mission ecclésiale par l'écoute de la Parole de Dieu, la prière et l'insertion dans la paroisse, communauté de communautés.

Une quatrième place est d'ajouter à **la construction de la paix**. L'Amérique latine est confrontée à des situations particulières pour lesquelles il s'agit d'une question particulièrement importante. Il s'agit pour les diacres d'être des promoteurs de la paix et de la justice sociale, contribuant au dépassement de la violence et de l'insécurité et à la reconstruction du tissu social, en tant que disciples missionnaires, pour surmonter une anti-culture mafieuse, enracinée de manière perverse dans beaucoup de nos territoires, causant douleur et mort. La paix est un don et doit être assumée comme une diaconie.

Le développement et la libération des peuples est un cinquième axe du diaconat en Amérique latine, qui dispose également d'une méthode mise en œuvre : « voir, juger, agir et célébrer ». Il s'agit d'une action dynamique de la pastorale sociale qui promeut la pensée critique et fait des fidèles des agents de leur propre développement, en particulier des périphéries. Il s'agit d'un ministère diaconal de charité vivant et transformateur, qui détecte et promeut les leaders communautaires et qui est capable d'atteindre à partir de la foi et du bien commun des scénarios tels que l'économie, la politique et la participation citoyenne.

La promotion des femmes et des enfants, entendue pour les diacres à partir de la même attitude que Jésus. Il s'agit également d'un leadership manifeste dans des actions sociales concrètes (foyers, refuges, programmes, etc.) axées sur le soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence, afin qu'ils puissent trouver refuge et obtenir l'aide spirituelle, matérielle et psychologique dont ils ont besoin, en luttant contre tout type de discrimination.

L'écologie et la protection de la nature constituent une septième ligne prioritaire pour le diaconat d'Amérique latine et des Caraïbes. La doctrine est large et les actions à mener sont concrètes, encore plus sur ce continent, peint en vert et en bleu, où coexistent à la fois des possibilités et des risques pour la sauvegarde de la Maison commune. Il y a des diacres qui travaillent très activement pour cette cause.

La présence dans le monde de la culture et de la science se réfère aux espaces où les diacres exercent leur profession, un art ou un métier, qui nécessite une disponibilité pour des activités autres que le service de la paroisse et de portée diocésaine plus grande. Le travail éducatif et d'enseignement est récurrent parmi les diacres, ainsi qu'une performance dans le domaine de la technologie, qui peut contribuer à une plus grande présence évangélique de l'Église. Il ajoute le lien culturel avec les communautés ancestrales indigènes et afro-américaines, très abondant dans certains pays **d'Amérique latine**.

L'apostolat dans les médias et les réseaux sociaux. Loin de toute volonté de figuration, il est très important pour le diaconat latino-américain de se former et de former des leaders d'opinion, avec une vision et une pratique de l'humanisme chrétien catholique, sans allusions au cléricalisme, en raison de la nouveauté de sa vocation encore inconnue de beaucoup de gens. Cela passe par des compétences en communication multimédia orale, écrite, gestuelle, symbolique et non verbale. La transformation est directe et même rapide dans des domaines tels que l'homilétique. Il y a des écoles diaconales qui travaillent dans ce domaine, dans des pays comme le Brésil et la Colombie.

L'apostolat dans le domaine des relations internationales et des migrants. Il s'agit de la mise en œuvre d'une diaconie liée à des questions aussi importantes sur le continent que la migration, la mobilité et l'urgence de nouvelles sources de travail, des questions qui touchent aujourd'hui des millions de personnes en Amérique latine. Plusieurs diacres eux-mêmes ont dû émigrer avec leurs familles. De tout cela, l'importance pour les diacres du continent d'être connectés les uns aux autres. L'unité linguistique a cédé la place en Amérique latine à des forums, des discussions et des groupes de très nombreux diacres, avec la participation même de diacres d'Espagne, à travers lesquels de nombreuses informations sont partagées et des possibilités d'apostolat commun sont construites.

Nous espérons que le diaconat continuera à croître en Amérique latine, dans les pays où il a une longue tradition et qu'il sera promu avec nouveauté, comme cela se produit dans plusieurs pays d'Amérique centrale ainsi qu'au Mexique, en Équateur, au Chili et dans d'autres.

Merci.

6 - LE DIACONAT AU BRÉSIL

[Diac. José Oliveira Cavalcante (Diacre Cory), Président de la Commission nationale des diacres du Brésil pour la période 2023-2027. Ordonné le 10-08-2022. Marié : 3 enfants et 7 petits-enfants. Gynécologue.]

L'histoire du diaconat au Brésil a commencé lors de la IV^e session du Concile Vatican II, lorsque la CNBB, réunie en Assemblée générale, en novembre 1965, a décidé de proposer la restauration du diaconat permanent.

Les diacres permanents du Brésil sont organisés en Commissions diocésaines, en Commissions régionales (qui accompagnent les Commissions régionales de la Conférence épiscopale) et en Commission nationale des diacres du Brésil (CND), directement liée à la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB). En tant qu'organisme de la Conférence épiscopale, nous participons à toutes les réunions, y compris à l'Assemblée de la CNBB, avec le droit de parole.

La présence pastorale des diacres permanents au Brésil est généralement liée à la pastorale des communautés qui composent les vastes paroisses. Bien que certains effectuent un travail plus spécifique, la grande majorité se consacre à aider les prêtres de paroisse à aider les différentes communautés qui composent les paroisses.

La plupart de nos DP proviennent d'expériences communautaires et missionnaires, d'une implication dans le ministère paroissial et familial. Nous avons une grande variété en termes de situation sociale, qui reflète la structure même de la société brésilienne.

En général, il y a une relation saine avec l'évêque et avec les prêtres, car les diacres permanents arrivent déjà d'expériences ecclésiales solides et consolidées tout au long de leur vie. Il y a encore des difficultés dans la clarté de la compréhension du ministère diaconal par les deux parties, et la CND a cherché à remédier à ces difficultés en apportant une assistance à la fois aux diacres et aux églises locales où ils se trouvent.

La plupart des défis auxquels sont confrontés les au Brésil reflètent l'absence d'une vie ecclésiale de communion et de participation, synodale, ministérielle, d'une authentique fraternité.

La CND cherche à aider à la formation d'un diaconat préparé aux défis de la nouvelle évangélisation, conscient de son service indispensable à la Parole et à la Charité, insérés dans une société complexe et inégalitaire.

Dans de nombreuses communautés, la participation des épouses des diacres est très importante, car elles s'impliquent dans les diverses activités de l'Église locale aux côtés de leurs maris. Cette participation enrichit non seulement la vie communautaire, mais renforce aussi le lien entre la famille et le ministère.

Les Églises locales mettent généralement en place des écoles diaconales, des rencontres de formation permanente et d'assistance spirituelle et pastorale des diacres, soit dans leur propre diocèse, soit dans les diocèses voisins, mais il y a encore des diocèses qui n'investissent pas suffisamment dans les écoles diaconales, ni dans la formation permanente des diacres.

Les diacres sont, dans la plupart des cas, inclus dans les réunions et les décisions qui affectent la vie de la paroisse ou du diocèse, en respectant toujours les compétences et les responsabilités de chacun. Cette participation contribue à construire une Église plus synodale et inclusive.

Le Diaconat permanent au Brésil a fait des pas importants vers une meilleure structuration de sa présence dans les différentes réalités ecclésiales, en ce sens, la CND est un instrument important pour la mise en œuvre et la qualification des processus de discernement et de formation de la vocation du diaconat permanent.

C'est le cœur plein d'espérance que nous participons à cette rencontre, en nous sentant de plus en plus membres d'une Église entièrement ministérielle et missionnaire, source d'espérance pour les hommes et les femmes de notre temps.

Merci.

7 - LE DIACONAT PERMANENT EN ASIE ET EN OCÉANIE

[Le P. Gilbert De Lima a obtenu son doctorat en théologie à l'Université pontificale urbaine de Rome. Il est actuellement recteur et professeur résident au Collège St Pius X, Séminaire archidiocésain de l'archidiocèse de Bombay. Il est directeur du Comité diaconal permanent de l'archidiocèse de Bombay et vice-président du Centre diaconal international de Rottenburg-Stuttgart, en Allemagne. Il est secrétaire exécutif de la Commission de théologie et de doctrine de la Conférence épiscopale catholique de l'Inde (CCBI).]

Le diaconat permanent en Asie et en Océanie représente environ 2 % du nombre total de diacres dans le monde. En Asie, il existe en Malaisie, à Hong Kong et en Inde, et les

Philippines et Taïwan sont sur le point de l'introduire. En Océanie, les diacres servent principalement en Australie et en Nouvelle-Zélande.

D'abord en ce qui concerne la formation : la formation des diacres permanents suit une structure similaire dans toutes ces régions, en commençant par une étape propédeutique d'un an qui est suivie de trois à quatre années de formation théologique, spirituelle, pastorale et humaine.

Deuxièmement dans le contexte socio-culturel de ces pays

Malaisie : L'Église catholique opère dans un environnement multireligieux et multiethnique, avec des diacres servant de pont entre les différentes cultures et croyances. Ils exercent leur ministère dans plusieurs langues, s'engagent dans des initiatives de justice sociale et soutiennent les familles catholiques dans une société majoritairement non chrétienne.

Hong Kong : L'Église fonctionne dans un paysage politiquement complexe, où les diacres défendent les droits des travailleurs, les victimes de la traite des êtres humains et la démocratie. Compte tenu de l'importante population de travailleurs migrants, ils fournissent des soins pastoraux et une aide juridique, en particulier aux Philippines et aux Indonésiens.

Le diaconat en Inde a été introduit en 2006 et existe en grande partie dans l'archidiocèse de Bombay. Les diacres viennent d'horizons professionnels variés, ce qui leur permet de relier les sphères séculières et ecclésiastiques dans un contexte multireligieux et multiculturel. Leurs responsabilités comprennent les fonctions liturgiques, la pastorale et l'action sociale.

Australie : Restaurés après Vatican II, les diacres soutiennent les communautés de migrants, l'évangélisation des autochtones et les ministères de justice sociale. Ils servent à la fois dans les zones rurales et urbaines, travaillant dans le ministère des prisons, les programmes pour les jeunes et la catéchèse.

Nouvelle-Zélande : Les diacres jouent un rôle essentiel dans les communautés catholiques maories, en intégrant les traditions autochtones dans la liturgie. Beaucoup se concentrent sur le bien-être social, l'aide aux sans-abri, aux prisonniers et aux migrants. En raison d'une pénurie de prêtres, les diacres assument souvent des rôles de leadership dans les paroisses.

Relations avec les évêques et les prêtres

Malaisie : Les évêques comptent sur les diacres en particulier pour l'évangélisation dans les zones rurales, le dialogue interreligieux et les rôles administratifs. Les relations avec les prêtres sont diverses ; Dans les zones urbaines, les prêtres connaissent bien leur rôle, alors que dans les zones rurales, il n'en est pas de même.

Hong Kong : Les diacres jouent un rôle crucial dans la sensibilisation des migrants, la défense des droits de l'homme et l'évangélisation des médias. Ils assistent les prêtres dans les sacrements et la pastorale, bien que certains prêtres aient du mal à les intégrer pleinement dans la vie paroissiale.

Inde : Les diacres servent sous l'autorité de l'archevêque et collaborent étroitement avec les prêtres. Ils sont affectés aux paroisses, aux ministères de doyennés et aux commissions diocésaines, travaillant dans la pastorale des jeunes, l'enrichissement du mariage, les programmes bibliques et les petites communautés chrétiennes.

Australie : Des diacres sont nommés aux commissions diocésaines pour la justice sociale, l'évangélisation et le ministère autochtone. Bien que leur rôle soit de plus en plus reconnu, leur intégration complète reste un défi.

Nouvelle-Zélande : Avec une pénurie de prêtres, les évêques comptent sur les diacres pour les services non sacramentels et les ministères de justice sociale. Ils travaillent également en étroite collaboration avec les prêtres dans le domaine de la pastorale, souvent en tant qu'administrateurs paroissiaux.

Rôle des épouses des diacres permanents

Malaisie : Les épouses des diacres aident au ministère de la famille et du mariage, à la formation de la foi et à l'intégration culturelle.

Hong Kong : Ils aident à construire une communauté et soutiennent les ministères des migrants, en particulier parmi les travailleurs philippins et indonésiens.

Inde : Les épouses doivent donner leur consentement avant l'ordination, car leur soutien est crucial. Beaucoup participent à des programmes de formation et à des activités de ministère.

Australie : La Conférence des évêques catholiques australiens (ACBC) encourage les épouses à développer des ministères complémentaires. Beaucoup aident à la catéchèse, au RICRA et à la préparation sacramentelle.

Nouvelle-Zélande : Les épouses des diacres servent en tant que co-ministres, en particulier parmi les communautés maories et insulaires du Pacifique. Ils s'engagent dans la justice sociale, le plaidoyer et le ministère de la famille.

Formation permanente

Malaisie : Les retraites et les ateliers annuels se concentrent sur le dialogue interreligieux, la justice sociale et le ministère des migrants.

Hong Kong : L'accent est mis sur les réunions spirituelles mensuelles et la formation en matière d'enseignement social, de droits de l'homme et d'évangélisation numérique.

Inde : La formation se poursuit à travers des réunions trimestrielles, des retraites annuelles, des réunions mensuelles de doyenné avec les prêtres et des réunions triennales du clergé.

Australie : Les diacres participent à des programmes spirituels, à des cours universitaires et à des ateliers sur la bioéthique, la justice autochtone et le ministère de la famille.

Nouvelle-Zélande : La formation continue comprend la participation à des retraites et à des ateliers du clergé sur le sans-abrisme, le ministère dans les prisons et la justice sociale.

Bonnes pratiques

Malaisie : Les diacres s'engagent dans l'évangélisation multilingue, le conseil matrimonial interconfessionnel et l'évangélisation rurale, qui comprennent des programmes d'alphabétisation et des soins de santé. Beaucoup sont également appréciés pour leurs contributions à la réduction de la pauvreté et au bien-être des migrants.

Hong Kong : Les diacres défendent les droits des migrants, utilisent les médias numériques pour l'évangélisation et soutiennent également les initiatives humanitaires et démocratiques.

Inde : Les diacres encadrent les jeunes, soutiennent les familles, promeuvent l'implication des laïcs par le biais des SCC, et certains ont apporté une aide pandémique avec beaucoup de courage.

Australie : Les diacres sont actifs dans la réconciliation autochtone, les soins palliatifs et l'évangélisation numérique. Les trois diocèses qui ouvrent la voie à la formation diaconale sont Parramatta, Brisbane et Melbourne.

Nouvelle-Zélande : Les diacres intègrent les traditions maories dans le culte catholique et défendent les sans-abri et les prisonniers. Leur travail dans les mouvements de justice maorie a également été reconnu.

Conclusion

Le diaconat permanent continue de croître dans ces régions, avec des diacres qui servent particulièrement dans l'évangélisation, la pastorale et l'action sociale. Bien que des défis subsistent, la formation continue et l'amélioration de la collaboration renforceront leur impact dans l'Église et la société.

8 - LE DIACONAT PERMANENT EN AFRIQUE

[P. Aimable Musoni, prêtre salésien d'origine rwandaise, professeur d'ecclésiologie et d'œcuménisme à l'Université pontificale salésienne de Rome. Dans cette contribution, un bref regard sur la réalité, les défis et les perspectives du diaconat permanent en Afrique est proposé.]

1. Lire la réalité et son interprétation

Selon l'Annuaire Statisticum Ecclesiae 2020 (pp. 18-19 et 92-93), l'Afrique compte 18,8 % des chrétiens catholiques dans le monde. Sur un total de 48 635 diacres permanents, il n'y en a que 439 en Afrique, soit 0,9 %. Voici les données, par ordre décroissant :

Diacres permanents

Afrique du Sud 250

Namibie 48

Cameroun 30

La Réunion 28

Zimbabwe 19

Cap-Vert 13

Égypte 6

Kenya 6

Soudan 6

Maurice 5

Botswana 4

Côte d'Ivoire 4

Érythrée 3

Éthiopie 3

Gabon 2

Mozambique 2

Centre Afrique 1

Congo Brazzaville 1

Djibouti 1

Ghana 1

Guinée équatoriale 1

Nigéria 1

Sénégal 1

Seychelles 1

Soudan du Sud 1

Tanzanie 1

Sur les 58 pays considérés, pas moins de 31 n'ont pas de diacre et seulement 6 en ont plus de 10. L'Afrique australe (250 en Afrique du Sud !) compte un plus grand nombre de personnes et a promulgué quelques lignes directrices pour la formation de diacres permanents. Ceux-ci servent dans l'apostolat de la Parole, dans la liturgie et dans l'assistance de la charité, en rendant l'Église proche du peuple. Leur maturité humaine et spirituelle (ce sont des viri probati !) favorise la diaconie de l'Église qui est entièrement ministérielle. Cependant, les situations d'incompréhension, en particulier avec les prêtres, et les tensions qui proviennent des familles ne manquent pas et qui entravent un exercice serein du ministère.

Mais comment expliquer le faible nombre de diacres dans une Église en croissance comme l'Afrique ? Nous n'avons pas de raisons officielles, mais nous pensons à plusieurs facteurs qui se chevauchent :

1) Raisons culturelles et traditionnelles : l'identité et le rôle du diacre permanent ne semblent pas encore être pleinement compris dans le contexte. En outre, il y a des craintes d'ingérence nuisible de la famille dans le service du diacre, comme c'est le cas pour les prêtres et les religieux. Ce fait limite la disponibilité des candidats, qui sont de plus confrontés à une méfiance fondamentale.

2) Le manque de ressources économiques : de nombreuses Églises particulières en Afrique sont aux prises avec des difficultés économiques. Il devient difficile d'organiser la formation et l'entretien des diacres qui n'ont pas toujours un emploi permanent et lucratif. Il y a des candidats qui jouissent d'une situation d'autosuffisance, mais cela ne doit pas être un critère exclusif.

3) Formation des candidats et priorités pastorales : il est probable que les Églises particulières ou locales donnent la priorité à d'autres besoins pastoraux qui nécessitent davantage la promotion vocationnelle des prêtres, des religieux ou des catéchistes au détriment des diacres permanents. La proposition concrète d'une formation spécifique de ces derniers fait donc défaut.

4) Collaboration avec le clergé et les laïcs : les diacres permanents constituent un ordre à part entière sous la responsabilité des évêques. Cependant, ils sont appelés à collaborer avec les prêtres et les laïcs. Il y a des cas de conflits de compétences et de problèmes qui viennent du monde séculier. Dans cet équilibre instable, les diacres se trouvent ciblés et leur vocation ne les attire plus.

2. Défis et perspectives d'avenir

Dès 1995, le Pape Jean-Paul II (cf. *Ecclesia in Africa*, n. 96) a encouragé le diaconat permanent en Afrique :

Là où les conditions pastorales se prêtent à l'estime et à la compréhension de cet ancien ministère de l'Église, les conférences et les assemblées épiscopales étudieront les moyens les plus appropriés pour promouvoir et encourager le diaconat permanent « comme ministère ordonné et aussi comme moyen d'évangélisation ». Et là où les diacres existent déjà, des efforts seront faits pour leur fournir une mise à jour organique et complète.

Le Pape Benoît XVI a réitéré la même proposition (cf. *Africae munus*, nos. 114 à 116). Étant donné que ces invitations n'ont pas été entièrement acceptées et mises en œuvre, elles restent opportunes.

1) Le diaconat comme partie intégrante du ministère ordonné : l'identité du diaconat permanent doit être réévaluée comme une ressource importante pour la vie et la mission de l'Église en Afrique. Les diacres permanents peuvent célébrer de nombreux offices en l'absence de prêtres, mais ils n'en ont pas moins leur spécificité.

2) L'augmentation du nombre de chrétiens et le besoin de ministres : la croissance du christianisme en Afrique nécessite un nombre conséquent de ministres et de structures ad hoc. Les diacres permanents peuvent être les protagonistes en Afrique d'aujourd'hui du renouveau d'une Église synodale et missionnaire, en particulier dans le domaine de la pastorale familiale.

3) Formation théologique et spirituelle des diacres permanents : Les Conférences épiscopales ou les diocèses doivent prévoir un programme de formation spécifique pour les diacres permanents, à partir des indications du Magistère universel de l'Église. Les centres de formation sacerdotale existants peuvent servir de soutien.

4) Collaboration affective et efficace avec la hiérarchie : tous les ministres sont appelés à vivre et à travailler en communion d'esprit. Pour leur part, les diacres permanents en Afrique peuvent contribuer à l'amélioration du clergé et à son service efficace, en surmontant le cléricalisme et en jetant un pont entre l'Église et le monde séculier.

9 - LE DIACONAT PERMANENT AU MOYEN-ORIENT

LE DIACONAT PERMANENT DANS UNE ÉGLISE CATHOLIQUE ORIENTALE – APERCU HISTORIQUE ET REFLEXION THEOLOGIQUE

[S.E. Mgr Guy est éparque émérite de Césarée de Philippe et vicaire patriarcal pour Sarba des Maronites, Liban.]

Cet article n'a pas la prétention de devenir une référence, surtout dans les domaines évoqués dans son titre. Il n'est que le début d'un regard critique sur un phénomène vécu depuis plusieurs années, plus précisément depuis les années 90 du siècle précédent, dans une Église Catholique Orientale de tradition syro-antiochienne. Ce phénomène, celui de la reprise actuelle de l'institution du diaconat permanent dans cette Église, envisagé ici dans un premier essai de retour conscient sur son parcours et sur son sens.

1. L'institution du diaconat permanent dans l'Église maronite : bref parcours historique

L'Église maronites dont l'origine remonterait au milieu du premier millénaire, a son lieu d'ancrage communautaire et juridictionnel en Syrie et surtout au Liban où réside son patriarche depuis près de 1500 ans. L'institution diaconale y est très ancienne et semble avoir été longtemps comprise plutôt comme « état stable » que comme « passage » vers le sacerdoce. C'est ainsi que le délégué du couvent « Beth Maroun » (la maison de Maroun) auquel se réfèrent les maronites comme à l'origine de leur communauté, au concile de Chalcedoine en 451 est le diacre Paul.

Plus tard, le « Kitab al-Huda » (Le livre-guide), le plus ancien recueil de canons, de lois, de règles et de courts traités théologiques qu'aient les maronites, originairement écrit en syriaque mais dont seule la traduction en arabe accomplie en 1059 est disponible, affirme : « Nous (les apôtres), après l'ascension (de Jésus) au ciel, nous avons ordonné des évêques, des prêtres et sept diacres dont le témoin Etienne. [... Celui-ci], jamais ne présenta d'offrande et ne s'exhiba comme celui qui impose les mains sur quelqu'un. Il fut fidèle à son degré de diacre jusqu'à sa mort ». La référence à Saint Etienne et à l'épisode souvent intitulé « Institution des diacres » des Actes des Apôtres, indique clairement que le degré de « diacre » auquel « Kitab al-Huda » fait allusion est celui du diacre permanent, ou au moins l'englobe et lui donne de vastes prérogatives.

Plus tard encore, dans le plus célèbre des Synodes de l'Église Maronite, tenu au Liban en 1736, il est encore question des diacres et aussi du « chef ou doyen des diacres » mais dont les fonctions sont pratiquement toutes confinées dans le domaine liturgique. En effet, ces fonctions sont celles de diacres servir les célébrants à l'autel, d'encenser l'église, de lire l'épître et l'évangile, de présenter le pain et le vin à la messe [1]. Ils peuvent baptiser en cas de besoin, en l'absence ou/et avec la permission du prêtre ou de l'évêque [2], donner la communion [3], bien qu'en toute justice cela devrait être réservé au prêtre [4]. L'évêque peut leur confier la gérance de la caisse de l'église [5]. Ils peuvent être mariés mais ne peuvent plus se marier après leur ordination. Cependant, si un prêtre est présent, ils ne peuvent s'asseoir tant qu'il ne le leur permet pas ; ils ne peuvent non plus donner la communion à un prêtre, ni bénir [6].

Pour comprendre cette évolution du concept, il est utile de revenir au contexte de ce Synode de 1736, « le plus important des conciles maronites, (et) qui fixa définitivement la discipline [7] moderne de l'Église maronite, lui donna en quelque sorte sa physionomie canonique récente. Il se caractérise par l'adoption d'usages et de lois de l'Église romaine ; en reprenant les dispositions du concile de Trente et en donnant un code complet sur le dogme, la morale et la discipline » [8]. Et de fait, le sort de l'institution diaconale dans les canons de ce Synode se présente comme en prolongement de celui qu'elle subit au Concile de Trente dans l'Église latine. Celui-ci clôturait une longue lutte de pouvoir entre les diacres et archidiacons permanents et les prêtres au profit de ces derniers en privant les premiers de plusieurs des prérogatives dont ils jouissaient auparavant, comme d'excommunier ou de régler des conflits matrimoniaux, et en les soumettant à l'autorité des évêques, en tout, même pour une visite des malades. Il est normal qu'à la suite de ces restrictions, dans l'Église latine, le nombre des diacres se mit à diminuer progressivement, jusqu'à s'éteindre. Il en fut de même pour les maronites après leur Synode de 1836.

Cette conclusion est valable non seulement pour cette communauté, mais aussi pour tout l'Orient chrétien où, selon des études sur le terrain, « le diaconat est à l'heure actuelle en pleine décadence. Il a pratiquement disparu dans les rites unis à Rome et, dans les rites séparés eux-mêmes, il n'est le plus souvent qu'une étape vers le sacerdoce complet » [9].

Ceci est vrai, sauf pour l'Église maronite qui, depuis les années 90 du siècle précédent, s'est engagée à revivifier en son sein l'institution diaconale, et ceci en réponse aux appels que lui a adressé l'Église universelle, à travers le Concile Vatican II et l'Exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II, « Espérance nouvelle pour le Liban » (Mai 1997). Le premier de ces appels lui parvint sous la forme suivante : « Pour remettre en vigueur dans les Églises orientales l'ancienne discipline du sacrement de l'Ordre, le Concile souhaite que soit établie l'institution du diaconat permanent là où elle est tombée en désuétude » (*Orientalium Ecclesiarum*, 17). Et le second sous cette autre forme : « Le Concile œcuménique Vatican II a remis en vigueur le ministère diaconal permanent, que la tradition orientale a toujours conservé [1]. Les diacres représentent le Christ en tant que Serviteur, plus particulièrement dans le service des pauvres, de la parole de Dieu et de la liturgie. En conséquence, ce ministère ordonné est à revaloriser. Il convient d'assurer aux candidats une formation appropriée et des moyens de subsistance adéquats selon leur situation personnelle » (*Une Espérance nouvelle pour le Liban*, 63).

C'est à la suite du second de ces appels que l'aventure diaconale actuelle a débuté dans l'Église maronite. Et aujourd'hui, sur les 23 diocèses et vicariats que compte cette Église dans le monde, cinq d'entre eux ont déjà, officiellement, leurs diacres permanents. Ce sont ceux des États-Unis d'Amérique (2 diocèses, près de 40 diacres), de Beyrouth (1 diacre), Batroun (2 diacres) et Jbaïl (Byblos 5 diacres), et les vicariats patriarcaux de Jounieh (7 diacres) et de Sarba (28 diacres). C'est ce dernier vicariat qui en a pris l'initiative au Liban, en lançant, en 2000, un programme de formation de diacres permanents. Ce programme se développe sur 4 ou 5 ans, en 3 volets : l'un théologico-pastoral délivre en fin de parcours un diplôme universitaire appelé CREDO; l'autre d'application pastorale sur le terrain ; le troisième spirituel comprenant des jours de rencontre, de retraite et de mission en commun.

Mais l'engagement des maronites en faveur du diaconat permanent reste encore timide et quelque peu hésitant. Les raisons en sont multiples et toutes de niveau théologique. Nous allons essayer une timide réflexion à ce niveau.

2. Brève réflexions théologique

Il est possible d'entamer cette réflexion à partir de la place du diacre dans le corps ecclésial. Celui-ci est formé de laïcs et de clercs, ces derniers comprenant trois catégories, les évêques, les prêtres et les diacres. Et lorsqu'on examine bien le rôle du diacre dans la liturgie ou même dans la vie, il n'est apparemment rien qui lui revienne à lui seul, essentiellement. Le laïc peut, en effet, lui aussi baptiser, servir à la messe, témoigner parmi les gens, prêcher à l'occasion, etc. Et ce que ne peut faire le laïc, le diacre ne peut le faire : célébrer l'eucharistie, ordonner, oindre les malades, confirmer, réconcilier sacramentellement. L'institution diaconale en devient ainsi une réponse aux besoins humains d'une organisation facilitatrice de la vie sociale. C'est ainsi d'ailleurs que peut-être compris le choix des 7 dans les Actes des Apôtres (6/1-6).

Dans un essai de réponse qui, tout en allant des besoins sociaux habituels, voudrait rejoindre le niveau de l'économie divine de salut, nous puisons à la doctrine du sacerdoce commun des fidèles et de son lien avec le sacerdoce ministériel des évêques et des prêtres. Ce dernier est au service du premier (cf. Catéchisme de l'Église Catholique 1547). Dieu a choisi l'Église, Corps de son Fils, parmi tous les peuples, a fait de ses membres, par le baptême, des fils présents devant lui, comme fils en son Fils J-C, pour le salut de tous (cfr. le grand-prêtre dans Heb 5/10). Le sommet de cette offrande de soi, avec le Christ est l'Eucharistie. Tout le reste, sacrements et vie nous y prépare : « Participant au sacrifice eucharistique, source et sommet de toute la vie chrétienne, ils [les laïcs] offrent à Dieu la victime divine et s'offrent eux-mêmes avec elle » (*Lumen Gentium* 111). La raison d'être des

clercs, évêques et diacres est ceci : assurer aux fidèles les moyens naturels et surnaturels de participer le plus intimement possible à l'Eucharistie du Christ. Et c'est là qu'à notre avis, au moins dans notre rite, que se manifeste le plus clairement et le plus simplement, le rôle du diacre.

En effet, jusqu'aujourd'hui, dans nos livres de liturgie, en particulier à la messe, sont toujours notées les interventions réservées au diacre, leur moment et leur comment. Depuis que nous avons laissé tomber diaconat, c'est quelqu'un de l'assemblée qui en prend la place avec plus ou moins de bonheur. Et ces interventions sont hautement expressives du rôle du diacre dans l'Église. Ce sont toujours des appels qu'il lance aux participants afin qu'ils puissent s'unir plus intimement au mouvement sacramentel qu'ils vivent. Voici quelques exemples. Avant la lecture de l'évangile, le diacre invite l'assemblée à se préparer à écouter la Parole de Dieu. Il dit : « Devant l'évangile de notre sauveur, qui annonce la vie à nos âmes, qu'on apporte l'encens... ». Puis il appelle au recueillement : « Soyez dans le silence... ». Au moment de l'échange du geste de la paix il y invite : « Que chacun de vous donne la paix à son voisin avec amour et sincérité... ». À l'épiclese, il avertit : « Combien ce moment est terrible mes frères où l'Esprit-Saint va descendre... ». Dans l'Église primitive, en certaines régions, il devait accueillir les nouveaux venus et leur assurer, autant que possible, une place favorable à la prière.

Cette mission ne peut se limiter à la célébration elle-même, autrement le sacrement aurait été stérile. De même qu'il est chargé de rendre la participation liturgique au mystère du Christ efficace et profonde, le diacre demeure envoyé à aider ses frères à vivre plus intimement leur eucharistie dans la vie. Il a appelé à la paix et à l'amour fraternel, il continuera à y convier, tout d'abord dans le service. Il ne s'agit donc pas d'un service purement social mais aussi d'animation de la vie de foi. Le grand docteur syriaque st Ephrem compare la vie à une grande liturgie et le monde a un grand temple dans lequel le grand prêtre Adam, par son obéissance comme par un encens pourrait entrer devant Dieu. Dans la perspective orientale, le diaconat se ressource et se développe en liaison étroite avec la liturgie, il en fait partie, une liturgie des sacrements et de la vie.

Je termine par l'évocation de l'un des handicaps majeurs à l'expansion et compréhension de l'institution diaconale chez nous, en Orient : l'existence de prêtres mariés. De fait beaucoup de personnes qui pensent s'engager dans le diaconat se demandent pourquoi ne pas poursuivre et devenir prêtre ? Ce questionnement est une grâce parce qu'il nous oblige à chercher plus précisément la vocation particulière au diaconat. Ce que j'ai essayé de donner ici, s'inscrit, sans prétention, dans cet effort. C'est dans le partage des expériences et des réflexions que nous approcherons de la vérité.

10 - LE RÉSEAU INTERNATIONAL DES ÉPOUSES DE DIACRE

[Marie Maincent, épouse de Patrice diacre, mère et grand-mère ; Docteure en Études anglophones et Docteure en Théologie. Représente les épouses de diacres au Bureau du CID.]

Bonjour à tous,

Sur cette photographie grand format de la réalité diaconale actuelle qui vient de nous être présentée, les épouses ne sont pas absentes puisque, dans la grande majorité des cas, les diacres sont mariés.

Alors, soutenir le diaconat, c'est aussi soutenir « la part féminine » du diaconat et faire en sorte que les épouses puissent trouver leur place, dans cette position bien particulière qui est la leur, à la fois au dedans et au dehors du diaconat. Voilà bien un chantier qui dépasse les frontières !

C'est dans cet esprit que le Bureau du CID a encouragé la création d'un réseau d'épouses au niveau international. Mais comment le constituer ?

Avec la collaboration des délégués diacres qui ont proposé des noms, nous avons sollicité des femmes déjà sensibles à la question de cette place singulière des épouses dont le mari est diacre.

Et, -divine surprise si je peux m'exprimer ainsi-, les six continents ont répondu présents !

Elles s'appellent Beth et Mary, elles sont américaines, du diocèse de Houston au Texas. Suely et Rita sont au Brésil dans le diocèse de Brazilia et, avec Annette, c'est Ann qui nous rejoint du diocèse de Sydney, en Australie. Ligia, de Bombay, nous informe des réalités indiennes. Sur le continent européen, c'est Lucia et Clarin qui nous donnent des échos du diocèse de Rottenburg en Allemagne. Vilma, du diocèse de Milan, représente l'Italie et c'est d'Angleterre, au sud de Londres, qu'Angela partage son intérêt pour ce réseau féminin. La Belgique, qui n'a pas encore d'épouse pour la représenter, nous donne régulièrement de ses nouvelles. Quant à Dikeledi, du diocèse de Prétoria en Afrique du Sud, elle n'a pas encore pu nous rejoindre. Un peu avant la fête de Noël 2022 nous nous sommes rencontrées pour la première fois, en visioconférence. Une rencontre virtuelle certes, mais une rencontre très émouvante. Nous sommes toutes des épouses dont le mari est diacre à l'exception d'Ann, nommée par le diocèse de Sydney comme la personne-ressource pour les épouses de candidats ou de diacres.

Nos premiers échanges appellent une évidence : les épouses du réseau sont très sensibles au fait qu'aujourd'hui, la « part féminine » dans le diaconat soit considérée comme un point d'attention, sinon d'intérêt. Par ailleurs, au-delà de ce sentiment partagé par toutes, il est assez facile de repérer des similitudes dans les expériences que vivent les épouses autant que dans les questions qu'elles se posent. Ces questions relèvent essentiellement de trois domaines : le discernement ; la formation ; l'après-ordination.

Dans un tour du monde en accéléré, il ressort que, par rapport aux épouses, l'étape du discernement n'est pas très visible ni structurée, hormis en Australie et en France. Souvent la distinction entre discernement et formation est floue. Concernant la formation, les pratiques sont très variées. Elles vont d'une formation quasi inexistante pour les épouses de candidats à un cycle obligatoire de 6 années de théologie, en passant par une proposition de formation allégée faite aux épouses en comparaison de celle destinée aux candidats : c'est le cas aux USA où les épouses doivent suivre une formation humaine et spirituelle mais sont dispensées de la formation intellectuelle et pastorale.

Après l'ordination, jamais aucune mission n'est confiée aux épouses en dehors de celles qu'elles pouvaient avoir avant l'ordination. J'ajouterai toutefois 2 points forts et une défaillance :

Du côté positif, dans le diocèse de Sydney, les épouses sont maintenant incluses comme élément vital au sein de la communauté diaconale où les diacres ont aujourd'hui des fonctions de direction paroissiale.

À Bombay, Ligia souligne que l'implication des épouses et l'attention à la vie de famille est désormais reconnue et abordée dans les échanges, ce qui est nouveau.

Du côté « peut mieux faire », en France, les épouses accueillent la formation obligatoire de 6 années comme un réel enrichissement. Pour autant elles sont nombreuses à regretter que cette formation reçue reste inexploitée après l'ordination.

En ramassant ce qui vient d'être dit – et ce sera ma conclusion –, il apparaît que dans ce tour d'horizon international, l'accompagnement des épouses ne semble pas être une priorité pour l'Église. Ce qui existe ici ou là vient souvent de l'initiative des femmes elles-mêmes : ce sont des propositions d'épouses faites aux épouses pour offrir des temps et des lieux de paroles dans le but d'échanger, de créer du lien, de favoriser la relation.

Dans un contexte de synodalité, il semble bien que cette relation se vive de manière forte à travers le réseau international d'épouses qui toutes, font l'expérience de réalités différentes. Et ce tissage d'expériences féminines ne demande qu'à s'élargir !

Le ministère diaconal dans une Église synodale et missionnaire : être des témoins d'espérance

Prof. Serena Noceti, Docteur en Théologie, Professeur de Théologie Systématique à l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses de Toscane « S. Caterina » (Florence)

1. DANS UNE ÉGLISE SYNODALE ET MISSIONNAIRE, LE MINISTÈRE IRREPLAÇABLE DES DIACRES

Le thème du diaconat a progressivement gagné de l'espace au cours des travaux du Synode 2021-24, depuis les premières indications rapides lors de la consultation des Églises locales jusqu'aux différentes perspectives indiquées dans les assemblées continentales, en passant par les discussions plus approfondies lors de ses sessions d'octobre 2023 et 2024. Dans le contexte de la réception de la vision ecclésiologique du Concile Vatican II sur la mission de tout le peuple de Dieu, dans le contexte d'une promotion plus mûre de la coresponsabilité différenciée de tous, au service des Églises locales, le Document final, n°73, présente quelques traits d'une présentation concise et significative du ministère des diacres, tissant des expressions et des références implicites aux documents du Concile avec la pratique pastorale riche et variée que Elle s'est déroulée au cours de ces soixante années depuis le rétablissement courageux de ce ministère exercé de manière permanente, par les Pères conciliaires. Un ministère enraciné dans la Tradition la plus ancienne, mais reconfiguré dans et pour l'Église d'aujourd'hui.

Serviteurs des mystères de Dieu et de l'Église (cf. LG 41), les diacres sont ordonnés « non pour le sacerdoce, mais pour le ministère » (LG 29). Ils l'exercent dans le service de la charité, dans l'annonce et dans la liturgie, en manifestant dans tous les contextes sociaux et ecclésiaux où ils sont présents la relation entre l'Évangile annoncé et la vie vécue dans l'amour, et en promouvant dans toute l'Église une conscience et un style de service à tous, en particulier aux plus pauvres. Les fonctions des diacres sont nombreuses, comme le montrent la Tradition, la prière liturgique et la pratique pastorale. Elles devront être précisées en réponse aux besoins de chaque Église locale, en particulier pour éveiller et soutenir l'attention de tous envers les plus pauvres, dans le cadre d'une Église synodale missionnaire et miséricordieuse.

L'Instrumentum laboris de la deuxième session de l'Assemblée synodale, dans l'espoir d'une étude plus approfondie du diaconat du point de vue théologique, avait déjà souligné le « lien d'interdépendance mutuelle » qui existe entre l'évêque, les prêtres et les diacres « pour la mise en œuvre du service apostolique ». Le Document final, n° 68-69, insiste également sur cette première orientation, en présentant des diacres et des prêtres « [avec l'évêque] coresponsables du service ministériel dans l'Église locale », tous « au service de l'annonce de l'Évangile et de l'édification de la communauté ecclésiale ». La question des spécificités de la figure diaconale doit être replacée, comme le montre la théologie renouvelée du ministère ordonné du Concile Vatican II et en particulier dans le troisième chapitre de *Lumen gentium* (LG 20.24.28), dans l'ensemble des figures ministérielles, à commencer par l'évêque, qui a reçu avec la consécration épiscopale la plénitude du sacrement de l'ordre (LG 29) et avec ses collaborateurs sacerdotaux. Les diacres sont ordonnés « non ad sacerdotium sed ad ministerium » (LG 29), serviteurs de l'Église – en tant que ministres ordonnés – sous une forme spécifique et singulière : nous devons redécouvrir la contribution irremplaçable des diacres pour une Église qui veut accueillir la perspective de conversion et de renouveau synodal et missionnaire, à laquelle le pape François a appelé tout le monde, depuis le document programmatique de son pontificat, *Evangelii Gaudium*.

La longue saison post-conciliaire a vu fleurir des manières différenciées d'être diacres et de servir en tant que diacres dans les différentes églises locales ; Différentes ont été les catégories théologiques assumées ou les modèles d'interprétation développés - dans les pages des livres théologiques, dans les documents magistériels pontificaux ou dans les conférences épiscopales, ou ceux qui ont animé et profondément nourri la spiritualité et l'action pastorale des diacres du monde. Le Document final lit cette pluralité comme une richesse. Plusieurs accents ont été mis sur les spécificités de cette figure ministérielle : de ceux qui mettent l'accent sur le fondement christologique ou la représentation du Christ serviteur, à ceux qui mettent l'accent sur le fondement pneumatologique, agissant in nomine ecclesiae ; De ceux qui mettent la mise en avant du diacre (ministère du seuil) à ceux qui saisissent le spécifique dans le caractère de l'intermédiation (intermédiaire), à ceux qui insistent sur la dynamique de la relation et du service, de la solidarité, de la charité, en particulier pour les plus pauvres. Le Document final les tisse à certains égards les uns avec les autres : « exercer [le ministère diaconal] au service de la charité, dans l'annonce et dans la liturgie, en montrant dans tous les contextes sociaux et ecclésiaux où ils sont présents la relation entre l'Évangile annoncé et la vie vécue dans l'amour, et en promouvant dans toute l'Église une conscience et un style de service à tous, en particulier aux plus pauvres ».

Dans le contexte de ce qui est indiqué avec autorité dans ce document, qui rassemble le chemin des Églises locales du monde entier et le discernement des participants à l'Assemblée synodale, et que le Pape a accepté comme faisant partie de son magistère ordinaire, je voudrais revenir pour réfléchir sur la figure des diacres et leur contribution au développement d'une Église constitutivement synodale-missionnaire.

Quant aux évêques et aux prêtres, et avec eux, l'action des diacres est constitutive du « nous » ecclésial, en ce qu'elle se construit dans l'histoire autour du principe générateur de la communication de l'Évangile, c'est un « ministère de communauté », au service de l'apostolicité de l'annonce de la foi et de l'unité du Corps du Christ. « Le diacre peut rendre un service spécifique à partir de sa place unique dans le réseau de relations qu'est l'Église » [1].

Quelle attestation spécifique de la foi apostolique est garantie par le diacre ? Quelle est la relation particulière des diacres avec la communauté chrétienne ? Quel service spécifique dans la relation Église-histoire au service du Royaume de Dieu est garanti par la présence et l'action ministérielle des diacres ?

Et je voudrais replacer cette réflexion aujourd'hui dans un rapport spécifique avec l'espérance. L'espérance de l'humanité et de l'Église, que les diacres partagent, dont ils témoignent, qu'ils servent d'une manière unique.

En relisant les paroles du Document final du Synode, en rappelant l'affirmation du Concile sur un « ministère non sacerdotal » (LG 29) et en regardant les tâches et les gestes spécifiques des diacres dans la liturgie eucharistique, qui est le moment de la révélation et de la réalisation de l'identité de chaque sujet ecclésial, en co-constituant avec les autres le Corps du Christ qui est l'Église, Il me semble que je peux insister sur le fait que les diacres, en tant que ministres ordonnés, sauvegardent l'apostolicité de la foi en garantissant la corrélation constitutive entre l'Évangile, la foi des chrétiens et la vie vécue dans l'amour. Le diacre garantit le visage d'une Église qui est générée et régénérée par un Évangile annoncé, incarné dans des relations d'amour, témoigné dans des actions et des relations d'humanité authentique et d'humanisation pour tous. Les diacres témoignent à tous qu'une foi professée qui ne devient pas une charité vécue, en particulier pour ceux qui font l'expérience du besoin et vivent dans des situations de pauvreté et de fragilité, est inutile et contradictoire, parce qu'elle renie ses propres racines christologiques et trinitaires. Par l'ordination, ils sont rendus

capables de servir l'Église servante dans une capacité nouvelle, comme le Christ serviteur de Dieu et de l'humanité : ils veillent à ce que toute la communauté chrétienne vive selon un style diaconal, qu'elle ait le souci d'incarner l'Évangile et d'être une Église pauvre des pauvres, et pas seulement pour les pauvres. Comme l'affirme LG 41, le diacre est précisément en cela « ministre des mystères du Christ et de l'Église », gardien d'une Église au service du Royaume de Dieu, qui se réalise et se manifeste progressivement dans le tissu des événements de l'humanité.

Le ministère des diacres ne s'exprime pas dans la présidence de la communauté rassemblée, mais dans la promotion active d'une église de la diaconie, « une église samaritaine » , qui dans cette histoire prend soin de chacun et qui revendique et suit les chemins de la justice. Face à la logique du pouvoir autoritaire, du cléricalisme, des hiérarchies indues, d'une primauté donnée à des rites détachés de la vie, qui marquent parfois les relations et l'action ecclésiales, les diacres rappellent à l'Église de vivre la primauté du service mutuel et la perspective paradoxale de se rendre grand en se mettant à la dernière place : « être une église du lavement des pieds », à l'imitation de Jésus, Seigneur et Maître, qui subvertit les logiques mondaines et révèle effectivement un nouveau style de relations.

2. LES DIACRES DANS UNE ÉGLISE DE L'ESPÉRANCE

En ce temps du Jubilé, année de grâce et de libération que le Seigneur nous donne, je voudrais approfondir cet approfondissement de cette compréhension pastorale de l'apostolicité de l'annonce de la foi faite par les diacres, dans et pour une Église servante, précisément dans la perspective de l'espérance.

En cette période où nous faisons l'expérience que l'espérance est une « vertu difficile », parce que nous sommes habitués à rechercher une satisfaction instantanée, même au niveau de la foi, et que nous nous concentrons sur nos petites espérances et nos rêves limités, dans les limites gérables de nos existences individuelles ; à une époque où nous avons perdu les paroles d'un espoir collectif de bien et de justice pour tous, face aux conflits et aux injustices économiques qui rendent impossible la vie et la dignité de tant d'hommes et de femmes, et luttent donc pour annoncer le Royaume de Dieu ; dans une société d'incertitude, d'insécurité, de précarité, comment les diacres peuvent-ils être des « serviteurs de l'espérance » ?

Pour réfléchir sur la manière dont les diacres peuvent témoigner de l'espérance, je voudrais proposer trois passages : tout d'abord, en faisant écho aux paroles évocatrices du livre de Zacharie (9, 9-12), je voudrais voir les diacres comme des « prisonniers de l'espérance », et ensuite saisir leur identité de « serviteurs de l'espérance » et de « gardiens de l'espérance parce qu'ils sont gardiens de la promesse de la vie ».

2.1 PRISONNIERS DE L'ESPÉRANCE, AVEC LES PAUVRES

« Être prisonniers » signifie être « lié », « enchaîné », ne pas pouvoir disposer de soi-même parce qu'une passion vit en nous. La foi apostolique que les diacres, en tant que ministres ordonnés, gardent et à laquelle ils se réfèrent par leurs paroles et par leur action pastorale, est marquée par l'espérance : enracinée dans la foi dans le Crucifié et le Ressuscité, l'Église vit de l'espérance du Royaume de Dieu que Jésus a annoncé et commencé, et qui se réalise dans l'amour concret de ceux qui assument les besoins des autres (comme le rappellent les paroles sur le Jugement dernier en Mt 25) ; L'Église garde vivante au cours de l'histoire une parole de promesse, dans l'attente de l'accomplissement du bien pour tous.

L'Église vit de l'annonce paradoxale des Béatitudes : le Royaume de Dieu est celui des pauvres, de ceux qui ont faim et soif de justice et qui sont persécutés pour cela, de ceux qui pleurent ou qui font l'expérience de la limitation et du besoin.

C'est précisément cela que les diacres annoncent et qui résonne dans les espaces de la vie quotidienne, des relations de voisinage et de famille, sur les lieux de travail et d'activités professionnelles, comme une parole riche de sens, capable d'éclairer les relations humaines, la logique de vivre, de produire, de consommer, comme une annonce vivante, vitale, humanisante, parce qu'elle porte au cœur la parole de la promesse de l'Évangile du Royaume qui transforme les relations. Ce sera une annonce qui résonnera aussi dans les lieux de souffrance et de limitation humaine, où l'on fait l'expérience de la proximité dramatique de la mort et de la misère sans perspectives d'avenir : hôpitaux, prisons, cimetières, maisons de retraite et hospices, centres d'accueil pour les pauvres, les migrants, les toxicomanes, les centres d'écoute Caritas, les camps de réfugiés. D'une manière unique et irremplaçable, la parole des diacres est une parole d'espérance.

Le service du diacre peut aider à surmonter les tentations sacralisantes de tant d'expériences religieuses, à rappeler le don de la grâce guérissante et libératrice de Dieu et à exhorter la communauté à devenir la servante de l'espérance de beaucoup, de ceux dont personne ne se soucie.

Dans la vie pastorale, le diacre, comme l'oreille de l'évêque, redonne à l'Église synodale de nouvelles voix et de nouveaux langages : le cri des pauvres, les paroles « non cléricales » qui annoncent la libération de tout l'être humain et de toute l'humanité, les attentes et les rêves d'espérance de ceux qui font l'expérience des limites. En tant qu'œil de l'évêque, le diacre donne à l'Église missionnaire de nouvelles visions de la réalité et de nouvelles positions : du côté des petits, des pauvres, un regard d'en bas et de la limite. Le diacre conduit la communauté chrétienne à faire l'expérience de nouvelles rencontres et appelle chacun à un style de présence évangélique : une Église qui sait toucher et être touchée par les gens, comme Jésus, le Bon Samaritain, qui voit, qui ressent la compassion, qui prend soin de la première personne et qui implique les autres, qui garantit des perspectives de vie et d'avenir. Comme il est écrit sur la tombe du diacre Aerie (+ Amisos 562) le diacre est « Fidèle serviteur du Christ, diacre des saints, ami de tous ».

Les diacres encouragent une réelle maturation de l'unité entre la foi et la vie, sans séparation indue entre le sacré et le profane. Les diacres déplacent l'Église, parce qu'ils l'exhortent à être présente sur le territoire non seulement à travers la structure paroissiale capillaire, mais dans tous les lieux où l'être humain fait l'expérience de la souffrance, du rejet, de la fragilité, de la fatigue de la vie : dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les cimetières. Le ministère du diacre met en corrélation le « soin » et la « justice » : l'attention concrète aux besoins de la personne et la transformation des conditions sociales pour qu'il y ait justice pour tous. Les diacres, comme Philippe, vont sur la route ensoleillée à la rencontre de ceux qui sont exclus comme l'eunuque : de cette façon, ils emmènent l'Église dans de nouveaux lieux, pour faire l'expérience de nouvelles rencontres et enseignent à toute l'Église (des évêques aux laïcs) à être touchés par les gens, par leurs besoins, par leur vie, afin de surmonter la tentation d'un christianisme désincarné, rassurant, rhapsodique, « moral ».

Comme l'a dit Walter Benjamin, « ceux à qui l'espérance est donnée sont ceux qui n'ont pas d'espérance » : dans ces lieux, nous pouvons et nous devons apprendre à prononcer la parole d'espérance, à vivre selon l'espérance, à nourrir l'espérance.

Et dans la liturgie eucharistique, cela devient évident. « La présence du diacre dans la liturgie n'est pas une question de plus grande solennité, mais de sens [...]. Le diacre

contribue à une manifestation plus complète du visage de l'Église réunie dans l'assemblée liturgique « [2]. Le diacre recueille dans la prière des fidèles les désirs et les prières de ceux qui demandent : « Jusqu'à quand ? Combien de temps y aura-t-il de nos jours la pauvreté, la souffrance, la guerre, la violence, l'injustice ? », les prières de ceux qui sont désespérés et demandent à Dieu d'accomplir ce qu'il a promis ; La prière de ceux qui sont perdus et ne savent plus lire le temps de la vie et de l'histoire. Le diacre rassemble avec les oblats l'œuvre d'êtres humains qui révèlent activement, dans l'œuvre et le service, l'avènement du Royaume promis, de ceux qui sèment sans connaître le moment du résultat souhaité.

2.2 SERVITEURS DE L'ESPÉRANCE ACTIVE DU ROYAUME DE DIEU

Au cœur de l'espérance chrétienne se trouve l'annonce que le Royaume de Dieu est en train de s'accomplir dans cette histoire et en même temps que la promesse de Dieu ouvre déjà de nouveaux horizons vers l'accomplissement. Dans la vie d'une Église synodale, les diacres sont porteurs d'un regard et d'une parole : ils appellent chacun à considérer, à connaître et à embrasser le contexte social, culturel, politique et économique dans lequel vit l'Église locale : là le Royaume s'accomplit et là l'Église est appelée à servir dans l'espérance. Les diacres apportent au débat ecclésial des thèmes souvent oubliés qui ont trait à l'amour vécu et au service (par exemple, le travail, les implications sociales de l'annonce chrétienne) et exhortent à la collaboration avec ceux qui, animés par d'autres expériences religieuses ou guidés par d'autres motivations humaines, luttent pour la justice, la paix, la fraternité universelle, la protection de la création.

Avec les diacres, l'Église choisit les périphéries, les limites, les seuils : elle se déplace par rapport aux espaces traditionnels de la vie de la communauté de foi et de culte. Tous ces lieux sont des lieux d'une spiritualité nouvelle, incarnée, de ceux qui sont humainement à la recherche d'un sens commun. Avec les diacres, l'Église revient à la reconnaissance des maisons comme lieux de vie ecclésiale, et des lieux de travail, des carrefours et des non-lieux, qui représentent et définissent notre époque et introduisent différents paramètres spatiaux, comme des espaces privilégiés de sa mission messianique. C'est là que résonne l'annonce de la foi apostolique sous une forme nouvelle ; Une Église servante est une Église qui sait vivre là où les gens vivent, aiment, travaillent, luttent, qui sait modifier ses projets et ses activités en écoutant les urgences existentielles et en valorisant les expériences diversifiées de beaucoup. Avec les diacres, dans la variété de leur service ministériel, l'Église peut surmonter un christianisme délocalisé, « neutre par rapport aux lieux et aux cultures », christianisme rassurant recherché uniquement par ceux qui veulent garantir le statu quo, sans vivre la dangereuse vertu de l'espérance.

En cela aussi, la direction ministérielle des diacres n'est pas une présidence, mais une direction « de serviteurs » et avec un style de service et non d'imposition (leadership serviteur) : les diacres replacent les activités pastorales dans le contexte concret et les orientent vers la lecture des besoins d'un territoire et des signes des temps, c'est-à-dire des signes d'espérance, qui attestent de l'avènement du Royaume de Dieu. Ils mettent au premier plan les paroles de l'avenir, pour tous, en particulier pour les pauvres et avec les pauvres, ceux qui regardent vers demain avec peur du manque de moyens, de force, de soutien.

L'espérance n'est pas une fuite du monde, mais un engagement à l'exode, la prise de responsabilité par ceux qui croient au Royaume de Dieu, par ceux qui, sur la base de la résurrection et de l'annonce du déjà du Royaume en Jésus, savent que le Royaume est déjà à l'œuvre dans l'histoire de l'humanité. Les diacres gardent l'apostolicité de la foi parce qu'ils rappellent le lien constitutif entre l'annonce du Royaume de Dieu (au cœur de toute espérance véritable) et le caractère concret des relations d'amour, de soin et de justice. En

cela aussi, le diacre est le promoteur d'une Église de diaconie, dans laquelle est vécue la logique de la réciprocité, du partage, de l'inclusion, de la gratuité, de la justice authentique dans les relations et de l'interdépendance de tous et entre tous, parce que c'est le Royaume de Dieu dont Jésus nous a parlé. « Le christianisme n'est pas d'abord une doctrine qu'il faut garder aussi pure que possible, mais une praxis qui doit être vécue de manière radicale » (J.B. Metz).

Par leur ministère spécifique ordonné, les diacres peuvent aider toute l'Église à mettre en corrélation les espérances personnelles et l'espérance collective de manière authentique : ils ne se limitent pas à faire et à servir directement les gens, mais ils promeuvent le développement d'une communauté chrétienne qui conserve la parole d'une promesse qui est bonne pour tous, et non la somme du bien « privatisé » des individus. et qui s'engage donc auprès de tous. Un service à l'espérance qui est particulièrement précieux aujourd'hui.

Et cela résonne aussi dans la liturgie eucharistique : les diacres invitent à l'échange de la paix, à une anticipation du Royaume vécu dans l'amour, dans la réconciliation, dans le don de soi ; Les diacres prononcent ensuite la parole d'adieu qui se réfère à savoir vivre le temps de l'histoire, entre-temps, dans la perspective de l'espérance définitive chrétienne, l'avant-dernière dans la perspective de la dernière, avec une espérance exigeante parce qu'elle est appelée à transformer le monde. Ce sont les diacres qui rappellent à tous que « le monde n'est pas encore un monde fini. Il connaît encore beaucoup de rires et beaucoup de pleurs. Chaque larme n'a pas été essuyée de tous les visages. Il est en situation de devenir, d'incomplétude ». L'espérance est la condition pour que le nouveau soit possible : ceux qui espèrent prononcent une parole illogique et sans précédent ; il connaît le présent dans ses limites, mais c'est précisément là qu'il prononce une parole d'annonce et de souvenir de la promesse de Dieu, une parole qui ne se limite pas à interpréter le présent, mais insère dans le présent une dynamique de l'avenir dans le tissu des relations. « La promesse (et l'espoir) ne veut pas retenir les séquelles de la réalité, mais porter le flambeau devant elle ».

2.3 GARDIENS DE L'ESPÉRANCE, GARDIENS DE LA PROMESSE DE LA VIE

Pour servir une Église servante du Royaume de Dieu, ouverte à l'espérance, il est donc nécessaire de conserver la mémoire d'une promesse : au cœur de l'Évangile se trouve une promesse d'avenir, qui n'est pas simplement le développement des potentialités inhérentes à l'histoire, le développement du passé, mais qui est « advenus », une venue du nouveau, de l'inédit de Dieu, qui recrée, régénère, le mène à son terme, parce qu'il est un Dieu d'espérance. L'avenir dont nous parlons n'est pas n'importe quel avenir, mais c'est celui qui a marqué l'histoire de Jésus, prophète du Royaume de Dieu, crucifié et ressuscité, qui reviendra : l'apostolicité de la foi est caractérisée par cette espérance eschatologique.

Ici aussi, la tradition liturgique nous éclaire. La nuit de la grande veillée pascale, le diacre est chargé de la proclamation solennelle de l'Exsultet : un chant placé au milieu de la nuit qui annonce l'œuvre de libération de Dieu et la puissance de la vie, décrit de nouvelles relations d'amour et de réconciliation et rappelle la promesse définitive (l'étoile du matin trouvera une église qui regarde dans l'amour) ; La résurrection est prolepse, anticipation, de l'accomplissement final. Devant ceux qui sont désespérés, pauvres, souffrants, proches de la mort, fragiles, de ceux qui vivent la séparation et la division du conflit, le diacre garde et chante une parole de résurrection, d'espérance, de promesse de vie pleine.

Walter Benjamin, dans son *Angelus Novus*, présente une image forte, celle de l'ange qui avance vers l'avenir à reculons, sans pouvoir détacher ses yeux des décombres de l'histoire. C'est ce que font les diacres : l'œil et l'oreille de l'évêque, ils appellent l'Église à regarder les souffrances infinies de l'humanité et à oser la logique d'un service de l'espérance. Il y a un

réalisme effectif de l'espérance, qui ne regarde jamais la chose telle qu'elle apparaît dans la phase actuelle de réalisation (dans les limites), mais cherche toujours pour chaque personne ou situation les possibilités et les potentialités présentes : l'espérance est toujours en relation avec ce qui n'existe pas encore, mais qui a été promis et anticipé dans la résurrection du Crucifié. Comme nous le chantons dans l'Exsultet de Pâques.

Le Document final du Synode appelle à une promotion plus généreuse du diaconat, en particulier dans les Églises qui, 60 ans après Vatican II, ne voient pas la présence de diacres permanents à ce jour, « reconnaissant dans ce ministère un facteur précieux de maturation d'une Église au service du Seigneur Jésus qui s'est fait serviteur de tous ». Dans une Église synodale et missionnaire, qui s'interroge sur la participation de tous à l'unique mission messianique de tout le peuple de Dieu, l'apport de parole et d'action des diacres est nécessaire.

Les diacres sont les premiers gardiens et promoteurs de leur ministère de ce qui a été écrit à la fin du Document final, n° 153.

La table que le Seigneur prépare pour ses disciples après Pâques est le signe que le banquet eschatologique a déjà commencé. Même si elle n'aura sa plénitude qu'au ciel, la table de la grâce et de la miséricorde est déjà dressée pour tous et l'Église a la mission de porter cette splendide annonce à un monde en mutation. En se nourrissant de l'Eucharistie du Corps et du Sang du Seigneur, il sait qu'il ne peut oublier les pauvres, les derniers, les exclus, ceux qui ne connaissent pas l'amour et sont privés d'espérance, ni ceux qui ne croient pas en Dieu ou ne se reconnaissent dans aucune religion établie. Il les amène au Seigneur dans la prière et va ensuite à leur rencontre, avec la créativité et l'audace que l'Esprit inspire. Ainsi, la synodalité de l'Église devient prophétie sociale, inspire de nouvelles voies également pour la politique et l'économie, collabore avec tous ceux qui croient en la fraternité et en la paix, dans l'échange de dons avec le monde.

Être diacres, serviteurs d'une « Église servante et prisonnière de l'espérance » dans le temps présent de l'histoire

[1] W. S. McKnight, L'unicité du diacre, dans J. Keating (éd.), Le caractère du diacre, Paulist Press, Mahwah NJ 2017, 61-84 : qui p. 75.

[2] O. Windels, Le ministère diaconal en liturgie, in Nouvelle revue théologique 119 (1997) 397-404 : qui p. 400.

La Ratio Formationis et le Directoire pour le Ministère et la Vie des Diaques Permanents : un parcours à mettre à jour

[P. Dario Vitali, prêtre du diocèse de Velletri-Segni, professeur d'ecclésiologie à l'Université pontificale grégorienne, consultant auprès du Dicastère pour le clergé.]

Nous avons écouté de nombreuses expériences liées au ministère et à la vie des diaques. Serena Noceti nous a offert l'horizon de référence à l'intérieur duquel penser – ou repenser – le ministère diaconal : l'Église synodale missionnaire. Il m'est demandé d'indiquer une direction pour l'avenir, à travers une relecture de la Ratio Formationis et du Directoire pour le ministère et la vie des diaques permanents.

Il s'agit de deux documents datés du 22 février 1998, signés par la Congrégation pour l'Éducation Catholique, le premier, la Congrégation pour le Clergé, le second, précédés d'une Déclaration commune des deux Congrégations.

C'est ainsi que s'ouvre la Déclaration commune : « Le diaconat permanent, rétabli par le Concile Vatican II dans la continuité harmonieuse avec l'ancienne Tradition et avec les souhaits spécifiques du Concile œcuménique de Trente, a connu au cours des dernières décennies une forte impulsion en de nombreux lieux et a produit des fruits prometteurs, au plein bénéfice de l'œuvre missionnaire urgente de la nouvelle évangélisation ». La Déclaration souligne que « les deux documents répondent à un besoin largement ressenti de clarifier et de réglementer la diversité de l'approche des expériences menées jusqu'à présent, tant au niveau du discernement et de la préparation, qu'au niveau de la mise en œuvre ministérielle et de la formation permanente ».

Je ne voudrais pas me limiter à relire les deux documents dans le contexte de la restauration du diaconat comme « rang propre et permanent de la hiérarchie ecclésiastique » voulue par le Concile Vatican II (cf. LG 29) ; Il me semble nécessaire de souligner d'emblée l'étroite correspondance entre le modèle de ministère proposé par le Concile et le modèle de l'Église dans lequel il s'inscrit. Je le rappelle par une citation de *Lumen gentium* qui rappelle la fête de la Chaire de saint Pierre que nous célébrons aujourd'hui : « Dans la communion ecclésiastique, il y a des Églises particulières, qui jouissent de leurs propres traditions, sans préjudice de la primauté de la Chaire de Pierre, qui préside à la communion universelle de la charité, garantit la diversité légitime et en même temps veille à ce que le particulier non seulement ne nuise pas à l'unité, mais plutôt être à son service » (LG 13).

Il s'agit d'un passage fondamental du chapitre II de *Lumen gentium* qui explique le principe de catholicité du Peuple de Dieu. Le Document final de la XVI^e Assemblée générale du Synode des Évêques, reconnaissant l'ecclésiologie du Concile, a réaffirmé que l'Église est le Peuple de Dieu, c'est-à-dire « le thème communautaire et historique de la synodalité et de la mission », dans lequel « la communion des fidèles (*communio Fidelium*) est en même temps la communion des Églises (*communio Ecclesiarum*), qui se manifeste dans la communion des évêques (*communio Episcoporum*), à cause du principe très ancien que « l'Église est dans l'évêque et l'évêque est dans l'Église » (saint Cyprien, épître 66, 8). Au service de cette communion multiforme, le Seigneur a placé l'Apôtre Pierre (cf. Mt 16, 18) et ses successeurs. En vertu du ministère pétrinien, l'évêque de Rome est « le principe et le fondement perpétuel et visible de l'unité de l'Église » (cf. LG 23) « (FD 17-18).

1. Les choix du Concile Vatican II

La tentative d'harmoniser l'histoire complexe du diaconat, en mettant dans une séquence linéaire l'ancienne Tradition, le Concile de Trente et le Concile Vatican II, se heurte aux données de l'histoire et plus encore à l'histoire du dogme. La demande du Decretum de reformatione du Concile de Trente de restaurer le diaconat dans sa forme ancienne n'a jamais été mise en œuvre, car en réalité tout le système lié aux ordres mineurs et majeurs tendait à son couronnement dans l'ordination sacerdotale. Le sous-diaconat et le diaconat ne pouvaient être que des ordres de passage vers l'échelon le plus élevé de l'échelle des ordres.

C'est pourquoi le Concile Vatican II, au moment de rétablir le diaconat comme « degré propre et permanent de la hiérarchie ecclésiastique » (LG 29), a dû se tourner vers la Tradition la plus ancienne. Comme conséquence obligatoire de la décision d'affirmer que « la consécration épiscopale confère la plénitude du sacrement de l'Ordre, ce que la coutume de l'Église et des Saints Pères appellent le sacerdoce suprême, la somme du ministère sacré » (LG 21), le Concile a rétabli le tableau des ordres de l'Église ancienne : « De cette manière, le ministère divinement institué s'exerce dans des ordres autres que ceux qui étaient déjà appelés évêques dans les temps anciens, prêtres, diacres » (LG 28). À partir de là, le diaconat a été repensé comme un « degré propre et permanent de la hiérarchie », basé sur l'ordination « non ad sacerdotium, sed ad ministerium », qui communique la grâce sacramentelle, en vertu de laquelle les diacres sont qualifiés, à la « diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium » (LG 29).

Paul VI, reprenant le précepte conciliaire, promulgua les normes pour toute l'Église, avec deux motu proprio du 15 août 1973 : *Ministeria quaedam* abolit les ordres mineurs et le sous-diaconat, introduisant les ministères institués de lecteur et d'acolyte ; *Ad pascendum* a établi les normes pour la restauration du diaconat « permanent ». Aussi claire et linéaire que soit la législation, les évêques et les évêchés sont divisés sur la question : ceux qui sont enclins, ceux qui sont contre, ceux qui ne prennent pas position.

Permettez-moi de rappeler que mon évêque, Dante Bernini, au moment de l'ordination des premiers diacres en 1980, s'est opposé à la résistance de nombreux prêtres avec une raison que je ne comprenais pas pleinement à l'époque et qui me semble aujourd'hui éclairante et prophétique dans sa simplicité désarmante : « Parce que le Concile nous a donné ce don et que nous avons la responsabilité d'en tirer le meilleur parti ! » C'était la confiance dans le discernement de l'Église qui avait écouté l'Esprit. C'est la même raison que donne la Déclaration commune, lorsqu'elle précise, en citant Jean-Paul II, que dans le choix des Pères conciliaires, « l'Esprit Saint, protagoniste de la vie de l'Église, a mystérieusement œuvré, conduisant à une nouvelle mise en œuvre du cadre complet de la hiérarchie, traditionnellement composée d'évêques, de prêtres et de diacres ».

2. Le cadre proposé par la Ratio et le Directoire

La publication de la Ratio et du Directoire, le 22 février 1998, a vu une situation qui s'est maintenant consolidée. Bien que le diaconat n'ait pas été promu dans de vastes régions de la planète – en particulier dans les Églises d'Afrique et d'Asie – il était alors devenu une réalité si vaste du point de vue, et pas seulement du point de vue numérique, qu'il était nécessaire de réglementer le phénomène avec des normes homogènes. C'est l'objet des deux documents.

La Déclaration commune qui sert de préface à la Ratio et au Directoire reprend la description du ministère ordonné proposée par le Catéchisme de l'Église catholique : « Le sacrement de l'Ordre nous configure au Christ en vertu d'une grâce spéciale de l'Esprit Saint, afin de servir d'instrument du Christ à son Église. Par l'ordination, on est rendu capable d'agir en tant que représentants du Christ, chef de l'Église, dans sa triple fonction de prêtre, de prophète et de roi » (CEC, 1581).

La Ratio se réfère à « une théologie sûre du diaconat », fondée sur l'affirmation suivante : « Tout d'abord, le diaconat, comme toute autre identité chrétienne, doit être considéré à l'intérieur de l'Église, comprise comme un mystère de communion trinitaire en tension missionnaire. Il s'agit d'une référence nécessaire pour définir l'identité de chaque ministre ordonné, même si ce n'est pas une priorité, car sa pleine vérité consiste à être une participation spécifique et une représentation du ministère du Christ » (Ratio, 4). Le cadre ecclésiologique de référence est celui de la *communio*, selon ce qu'avait affirmé le Synode extraordinaire de 1985 : « L'ecclésiologie de communion est une idée centrale et fondamentale dans les documents du Concile Vatican II ». De toute évidence, un modèle de l'Église universelle exigeait une déclinaison universelle correspondante du modèle de ministère, identifié dans la représentation du ministère du Christ. Le Catéchisme n'a fait que reprendre le Code de droit canonique : « Par le sacrement de l'Ordre par institution divine, certains fidèles, par le caractère indélébile dont ils sont marqués, sont constitués ministres sacrés ; c'est-à-dire ceux qui sont consacrés et destinés à servir, chacun à son degré, avec un titre nouveau et particulier, le Peuple de Dieu » (can. 1008).

À partir de là, les deux documents ont respectivement développé les normes relatives au ministère et à la vie des diacres permanents. Ce n'est pas le lieu de reprendre tout le contenu des deux documents. L'important était d'identifier les fondements doctrinaux proposés pour le ministère des diacres, car ils constituent la distinction pour tout travail de mise à jour de la Ratio et du Directoire : la nécessité de mettre la main à une mise à jour est d'autant plus nécessaire et urgente qu'elle concerne davantage les fondements théologico-sacramentels. Aujourd'hui, la question est totalement éduquée à ce niveau. Il ne s'agit pas seulement d'une discussion académique. C'est de la vie de l'Église que naît cette nécessité, qui ne peut plus être différée après que le Saint-Père a demandé une étude sur le thème, également en relation avec la question controversée du diaconat féminin et après que le Document final de l'Assemblée générale du Synode des évêques a fait la même demande (cf. DF 73).

3. Nécessité et urgence d'une mise à jour

Alors pourquoi une mise à jour est-elle nécessaire ? La Ratio soulignait déjà que « la disparition presque totale du diaconat permanent dans l'Église d'Occident depuis plus d'un millénaire a certainement rendu plus difficile la compréhension de la réalité profonde de ce ministère. Cependant, on ne peut pas dire que la théologie du diaconat soit sans aucune référence faisant autorité, à l'entière merci des opinions théologiques. Les références existent, et elles sont très claires, même si elles ont besoin d'être développées et approfondies » (n. 3). La Ratio oriente la proposition doctrinale dans la direction que « le diaconat est conféré par une effusion spéciale de l'Esprit (l'ordination), qui réalise chez ceux qui le reçoivent une conformation spécifique au Christ, Seigneur et serviteur de tous » (n. 5). L'affirmation repose sur l'hypothèse que chaque ordre est caractérisé par une participation spécifique à la fonction du Christ Tête : l'évêque représenterait le Christ Époux ; le prêtre, le Christ-Pasteur ; le diacre, le Christ-Serviteur.

Mais, comme chacun sait, Benoît XVI est intervenu sur ce point avec le motu proprio *Omnium in mentem* (26 octobre 2009), en modifiant les normes du code par l'insertion d'un paragraphe : « Ceux qui sont constitués dans l'ordre de l'épiscopat ou du sacerdoce reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne du Christ Tête, tandis que les diacres sont qualifiés pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité » (CJC, can 1009, § 3). La raison de ce changement réside évidemment dans le respect de la Tradition, également rappelée par le Concile Vatican II pour la restauration de ce degré d'Ordre : les diacres sont « ordonnés non ad sacerdotium, sed ad ministerium ».

Dès lors, une question qui semblait brillamment résolue est revenue sur le devant de la scène et les propositions sur le sujet se multiplient, même s'il est facile d'identifier deux fronts. D'un côté, il y a ceux qui ont tendance à minimiser la signification du motu proprio et de son affirmation pour défendre non pas tant le diaconat, mais l'approche tridentine du sacrement de l'ordre ; d'autre part, ceux qui le perçoivent comme un élément décisif, cherchant dans la formule *Ad ministerium* une solution à la discussion sur la nature du diaconat.

Dans les deux cas, le risque est de diminuer le diaconat. S'il est étroitement lié à une compréhension de l'Ordre qui fait du sacerdoce le sommet de la *potestas ordinis*, le diacre redevient celui qui accomplit les parties ministérielles de la messe, avec des fonctions de substitution seulement lorsqu'il y a pénurie de prêtres. Si on le pense du côté du ministère, il finit encore par se trouver au plus bas échelon de la hiérarchie, dans un cadre de subordination qui répond plus à une logique de pouvoir des ordres individuels qu'à une logique de service au peuple de Dieu. Face à cette polarisation, il ne manque pas de ceux qui voudraient enterrer le choix conciliaire de rétablir le diaconat permanent, en revenant à un *statu quo ante*.

4. Retrouver la dimension ecclésiologique du diaconat

Face à cette tentation, la manière privilégiée de valoriser le diaconat et de le conserver comme don pour l'Église est de dénouer le nœud relatif à sa nature, en excluant toute interprétation qui le réduirait à un dédoublement de quelque chose d'autre, ou à une fonction mineure, en tout cas auxiliaire et substitutive, toujours au risque d'être réabsorbé dans les fonctions ministérielles des prêtres.

Le point de départ de ce chemin ne peut être que la donnée ferme de la Tradition : les diacres sont « ordonnés non ad sacerdotium, sed ad ministerium ». Je suis impressionné par la façon dont la formule a été interprétée en termes réducteurs, presque comme s'il s'agissait d'une manière de diminuer le ministère diaconal, en se référant à un service non spécifié et générique. Au contraire, la formule signifiait à l'origine une ordination « *ad ministerium episcopi* », ce qui signifie beaucoup plus que la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité « en communion avec l'évêque et son presbyterium », par laquelle le concile décrit le ministère des diacres (LG 29). Le ministère diaconal, dans cette ligne, est compris à travers un lien particulier avec le « principe et le fondement de l'unité de l'Église particulière » (LG 23), manifesté par le fait que l'évêque seul impose les mains à l'ordinand.

Pour comprendre la formule, il est nécessaire de la replacer dans son contexte, en revenant à l'Église des Pères. Cette Église se concevait elle-même comme une *communio Ecclesiarum*. Pensons au Concile de Nicée, dont nous célébrons cette année le 1700^e anniversaire. Ce concile – tout concile œcuménique – était une manifestation adéquate de l'Église, en ce sens que chaque évêque représentait son Église dans l'assemblée synodale, et tous ensemble ils présentaient à nouveau la *Catholica*. Cette conception était basée sur le

principe déjà mentionné que « l'Église est dans l'évêque et l'évêque est dans l'Église » (saint Cyprien, lettre 66, 8). La tradition a interprété ce lien en termes de lien conjugal (l'anneau) et de soin pastoral (le baculum) entre l'évêque et son Église.

Il suffit de rappeler les traits saillants de ce modèle d'Église pour comprendre l'importance extraordinaire du ministère diaconal. Le centre de la vie de chaque Église était la célébration eucharistique, que seul l'évêque pouvait présider, en tant que successeur des Apôtres, appelés à transmettre l'Évangile (1 Co 15, 3) et à renouveler le sacrement de la Nouvelle Alliance (cf. 1 Co 11, 23). L'Évêque, en tant que garant de la succession apostolique, avait à sa charge une double action : celle du corps ecclésial et celle du corps eucharistique. Il devait garantir le corps eucharistique au corps ecclésial ; en même temps, il devait prendre soin du corps ecclésial afin qu'il soit « capable » de recevoir le corps eucharistique, parce que tous les membres étaient sains et fermes dans la communion. Le premier soin a été réalisé avec l'aide du presbyterium, qu'Ignace d'Antioche appelle « le sénat de l'évêque » (Aï Magn., 6, 1) : la tradition atteste de la présence nécessaire du presbyterium, qui, d'une fonction initiale de conseil, s'est progressivement développée vers une collaboration avec l'évêque dans le domaine sacramentel, exprimée dans le fait de concélébrer la liturgie eucharistique avec l'évêque. Le presbyterium, qui partage l'honneur sacerdotal avec l'évêque, est appelé avant tout à garantir au corps ecclésial le corps eucharistique qui communique le salut. C'est le sens de l'ordination ad sacerdotium.

Mais cela n'épuise pas la plénitude du sacrement de l'Ordre épiscopal, qui consiste dans la « summa sacri ministerii », qui ne doit pas être comprise tant comme le sommet, mais, littéralement, la « somme », la composition en sa personne de la double fonction – ad sacerdotium et ad ministerium – qui parle du soin que l'évêque doit avoir non seulement pour le corps eucharistique, mais aussi pour le corps ecclésial.

5. Un ministère vital

Dans l'Antiquité, les diacres se consacraient à cette deuxième fonction : le soin de la communauté et de chacun de ses membres, en particulier des membres les plus fragiles et les plus nécessiteux, c'est-à-dire les pauvres et les malades. C'était un soin qui garantissait le visage de l'Église voulu par Jésus : si les communautés primitives se concevaient comme ce « reste » prophétisé par les Prophètes, ces « pauvres de YHWH » en qui s'était accomplie la promesse de l'Esprit finalement donnée comme « dépôt » du Royaume, le soin des plus petits n'a jamais été réduit à un acte social de solidarité, mais c'était un acte théologique et ecclésial par excellence. L'Eucharistie est l'anticipation et la préfiguration du banquet eschatologique (cf. Mt 26, 29). La parabole du banquet de noces (cf. Mt 22, 1-14) n'est pas seulement une exhortation, mais un impératif pour l'Église primitive : dans l'agape fraternelle qui constituait le premier moment de l'assemblée le jour du Seigneur, c'était l'évêque avec les diacres qui servaient la communauté assemblée.

C'est le service à l'Église en tant que Corps du Christ, en particulier aux membres les plus fragiles et les plus nécessiteux de ce corps que le diacre a dû accomplir, avec et au nom de l'évêque. Il est frappant de voir comment, dans les récits de l'Église des martyrs, à côté de l'évêque, il y avait surtout des diacres. L'Église était vivante grâce à leurs soins. Et il est surprenant de voir comment la multiplication des ministères – sous-diacre, acolyte, lecteur, exorciste, hôte – s'est opérée en raison d'une redistribution des tâches du diacre, tant la charge de travail qu'il devait supporter pour répondre aux besoins de l'Église était grande.

Quand le ministère des diacres a-t-il perdu de son importance ? Lorsque la reconnaissance du christianisme comme religion de l'empire a conduit à la naissance d'une *societas*

christiana, sous l'autorité directe de l'empereur, qui s'est vidée d'un ministère basé sur la tâche de prendre soin du corps ecclésial et de ses membres les plus faibles et les plus nécessiteux. La création de diocèses par l'unification des Églises voisines, confiées aux prêtres en tant que curés, a fait le reste : il ne restait aux diacres que les fonctions exclusivement liturgiques. Cependant, l'essor, au cours du deuxième millénaire chrétien, de nombreuses institutions et surtout d'ordres religieux et de congrégations voués à la charité montre à quel point leur ministère de soin était nécessaire et indispensable. Un modèle universel de l'Église a favorisé l'essor de ces formes de service aux pauvres, aux plus démunis, aux malades, généralement configurées au niveau canonique par le Saint-Siège comme des instituts de vie consacrée.

Le Concile Vatican II nous a donné un modèle de l'Église comme « corps des Églises », « dans lequel et à partir de laquelle existe la seule et unique Église catholique » (LG 23). Bien que l'une ne soit pas la cause de l'autre, la concomitance des deux guérisons est surprenante : celle de la forme de l'Église comme *communio Ecclesiarum* et celle du diacre comme ministère dont le Concile Vatican II a reconnu l'importance et la nécessité pour l'Église. Sur la base du fait que chaque Église locale est « une portio Populi Dei confiée à l'évêque avec la collaboration du presbyterium », il se dégage non seulement un espace pour l'exercice d'une fonction *ad sacerdotium*, mais aussi – et même beaucoup plus large – d'une fonction *ad ministerium*, orientée vers toutes les situations de besoin, de pauvreté, sur laquelle l'Église est appelée à se plier pour guérir les blessures.

Je suis convaincu qu'une mise à jour de la Ratio et du Directoire ne peut passer que par la récupération de cette dimension ecclésiale du ministère diaconal, qui réinterprète la diaconie de la Parole, de la liturgie et de la charité à partir de l'aspect complémentaire par rapport au ministère sacerdotal : prendre soin du corps ecclésial dans tous ses besoins. Pour la célébration eucharistique, le service ministériel du diacre n'est pas strictement nécessaire : l'évêque et le prêtre président l'Eucharistie même sans sa présence, puisqu'ils garantissent le corps eucharistique au corps ecclésial – à l'assemblée assemblée – en vertu d'une fonction *ad sacerdotium*. La présence du diacre – surtout s'il est proche de l'évêque – est le signe visible de ce service *ad ministerium* qui, à travers le soin continu du corps ecclésial dans tous ses besoins, le prépare et le dispose à cette *communio* qui fait de ses nombreux membres une seule assemblée qui, unie au Christ Tête, célèbre le « culte public intégral » (SC 7).

De cette façon, la liturgie eucharistique est la « source et le sommet » du ministère du diacre : dire que « tous les travaux apostoliques sont ordonnés pour que tous, devenus enfants de Dieu par le baptême, se réunissent en assemblée, louent Dieu dans l'Église, participent au sacrifice et mangent la Cène du Seigneur » (SC 10) s'applique particulièrement aux diacres. Leur ministère, plus qu'une réalisation de soi, est la manifestation d'une dimension constitutive de l'Église ; de toute Église, qui est appelée à être « diaconale », capable d'écouter et de voir « les joies et les espérances, les peines et les angoisses des hommes d'aujourd'hui, en particulier des pauvres et de tous ceux qui souffrent » (GS 1).

De plus, cette façon de comprendre la tâche des diacres ouvre l'horizon, jusqu'ici inexploré, de la dimension charismatique du ministère diaconal. Le Document final du Synode a fortement insisté sur le lien entre charismes et ministères (cf. DF 57-58). Les nombreux besoins – du corps ecclésial et au-delà – dans tous les domaines et contextes de la vie, exigent des aptitudes et des compétences spécifiques, qui sont certainement acquises avec une formation adéquate. Mais l'Esprit, qui guide l'Église, ne manque jamais de susciter des dons et des charismes pour le bien du corps du Christ et de ses membres. Le discernement des candidats au ministère diaconal doit également tenir compte de cet aspect.

Conclusion nécessairement ouverte

Ce sera l'Église, votre Église, dans laquelle vous êtes incardinés et au service de laquelle vous êtes appelés, qui discernera les « lieux » « et les « urgences » de votre service, qui diffèrent d'une Église à l'autre. Mais en tout lieu et pour chaque besoin, le geste qui est fait sera toujours le même : le soin du corps ecclésial, qui constitue le proprium du ministère diaconal.

Diacres, s'il vous plaît, redonnez à l'Église la spécificité de votre ministère !

Rétablissez dans l'Église le titre évangélique de l'Église des Béatitudes : « Heureux les pauvres ! » (Luc 6 : 20) ; ou l'équivalent de l'Église samaritaine, si chère au pape François.

Aidez l'Église, en vertu de votre ministère, à s'incliner devant toutes les formes de pauvreté, à verser sur chaque blessure « l'huile de la consolation et le vin de l'espérance » (Préface commune VIII).

En passant la Porte Sainte, demandez-vous, demandons à Dieu d'être cette Église capable d'anticiper le banquet eschatologique, parce qu'elle appelle tout le monde à s'asseoir à table, en restituant à chacun l'habit de nocces.

Quand le Seigneur passe, il ne doit pas dire : « Cher(ère) ami(e), comment se fait-il que tu sois venu ici sans l'habit de nocces ? » (Mt 22, 12), mais il pourra dire :

- Ami, bienvenue chez toi ! Qui vous a amené ici ?
- Mon ami le diacre, qui s'est penché sur mes blessures, me montrant que dans le voisinage de l'église qui est Mère, il y avait ta présence en tant que Père... et il m'a donné l'habit de participer au banquet des Nocces de l'Agneau.

Ite, missa est ! Le congédiement final de la célébration eucharistique, réservée au diacre, ne dit pas que la messe est terminée, mais qu'après la table de la Parole et la table du Corps et du Sang du Seigneur, elle se poursuit à une autre table. En fait, la formule est composée de deux verbes, ite et missa est, avec un sujet implicite, l'assemblée elle-même qui se dissout, l'Église. Ite, [Ecclesia] missa est : Allez, l'Église est envoyée ! Diacres de l'Église de Dieu, que votre ministère, avant et après la célébration, soit un signe et un instrument capable de faire comprendre qu'après la table de la Parole et la table eucharistique, commence la Table de la vie, chargée du pain parfumé de la charité que vous êtes, plus que d'autres et comme exemple pour tous, êtes appelés à servir.

Voix de l'hémicycle

Bonjour Frères/Sœurs. Je m'appelle Gustavo Raúl Ares, j'ai 61 ans, je suis marié depuis 33 ans et j'ai 2 filles. Je suis diacre d'Argentine/Buenos Aires/du diocèse de Morón, depuis années.

Je travaille depuis 42 ans dans la ville de Buenos Aires en effectuant diverses tâches liées au thème des espaces verts et de l'entretien de la flore, avec une proximité particulière avec les travailleurs qui effectuent des tâches de jardinage, d'élagage, de surveillance et d'administration. Le contexte humain que j'ai rencontré et que j'accompagne est celui principalement de travailleurs qui ne résident pas dans la ville elle-même mais viennent de villes périphériques. Ce sont des compagnons qui doivent occuper plusieurs emplois pour subvenir aux besoins de leur famille (voyager, nourrir et scolariser, etc.). Cela génère des défis dans la pastorale de la proximité, du partage de la vie, car c'est de cela qu'il s'agit, comme le dit le mot compagnon, du latin « *cumpanis* », dont le sens est « celui qui mange son pain avec » ou « ceux qui partagent le pain ».

En Argentine en particulier, il y a environ 1200 diacres permanents, qui vivent des situations liées au travail formel et principalement informel, avec de grandes inégalités tant dans leurs conditions économiques que dans la dignité humaine de leur promotion sociale.

Souvent, cet accompagnement se fait dans le silence, avec des offres, des renoncements, en intercédant intérieurement par une prière qui ne déçoit pas, en essayant de ne pas juger, avec un regard qui sait reconnaître le terrain sacré de l'autre. D'autres fois, avec la présence qui embrasse dans les situations de joie et de tristesse, toujours avec la Parole de Dieu qui parle avec des gestes concrets dans chaque réalité.

Il s'agit d'évangéliser par l'attraction et de communiquer avec respect l'espérance transcendante d'un Dieu juste que beaucoup ne peuvent pas voir. Je n'ai pas l'habitude dans ces environnements de travail de dire que je suis diacre, j'essaie de servir avec ma pauvreté et s'ils découvrent le ministère que j'ai, je me réjouis et je rends gloire à celui qui m'a appelé et qui m'a aimé le premier.

Je réfléchis : Qu'est-ce que j'ai à donner au Seigneur dans mon environnement de travail ? Qu'est-ce qui me motive à servir, pourquoi est-ce que je sers et pourquoi est-ce que je sers ? Ai-je besoin d'être reconnu ? Suis-je conscient, en tant que diacre, que « là où est le serviteur, là est l'autorité » ?

Je me permets d'élargir mes questions en pensant à nous tous, diacres dans le monde qui vivons l'expérience du travail de l'intérieur :

Le diacre pourrait-il être un ministre qui agit comme un pont entre la communauté chrétienne et la dynamique du monde du travail ?

Comment pouvons-nous grandir dans la conscience d'un leadership de charité authentique dans les relations que nous trouvons dans le monde du travail ?

Nous sentons-nous appelés par Dieu et envoyés par l'Église, l'expression de toute la communauté chrétienne, également dans la vie quotidienne de notre travail, et pas seulement dans les domaines pastoraux traditionnels ?

Peut-être faut-il une réflexion théologique et pastorale qui nous aide, en tant que diacres, à valoriser notre ministère dans le monde du travail, où se trouvent de nombreuses périphéries existentielles que notre vocation nous invite à habiter. Cela nous aiderait peut-être à mieux

vivre l'inévitable tension entre les exigences des différents domaines qui constituent notre identité diaconale.

Merci beaucoup. Paix et bien.

Je suis le diacre Erik Thouet, d'Allemagne, vice-président du Centre international des diacres.

Permettez-moi un peu de partage.

Alfred Delp a été exécuté par les nationaux-socialistes à Berlin le 2 février 1945, à l'âge de 37 ans, peu avant la fin de la guerre. Il était prêtre et jésuite. Dans les dernières semaines avant sa mort, il a écrit des méditations et des essais dans sa cellule de prison. Pour moi, ils font partie des écrits spirituels les plus impressionnants que j'aie jamais lus.

Delp appelle passionnément à la diaconie, à se tourner vers les gens, vers les perdus. Il parle du nécessaire « retour des Églises à la diaconie », au service. Il écrit : « Personne ne croira au message du salut et du Sauveur tant que nous n'aurons pas travaillé très dur au service de personnes qui sont malades physiquement, mentalement, socialement, économiquement, moralement ou autrement. » Le service aux personnes : pour Delp, c'est la plus grande tâche de l'Église. Et, l'Église ne doit pas faire de monologues, elle doit entrer en dialogue. « « J'entends par là la rencontre spirituelle comme un véritable dialogue », écrit Delp.

Il appelle également à renforcer l'œcuménisme, c'est-à-dire que les Églises « proclament l'Évangile dans nos pays dans une grande unité, avec toutes les différences, mais dans une grande communion ».

Nous professons cette foi ensemble en tant que chrétiens : en tant que chrétiens orthodoxes, protestants et catholiques. Cela ne nous sépare pas et c'est la chose la plus importante : que nous sachions que nous sommes profondément unis dans notre foi chrétienne.

Nous ne pouvons pas gagner notre foi, nous ne pouvons pas l'acheter, nous ne pouvons pas utiliser de stratégies de marketing pour la faire entrer dans la tête des autres. La foi est un grand don dont les chrétiens doivent témoigner ensemble au monde. Dans l'Évangile, la vérité est liée à l'affirmation « Dieu est amour ». Deus caritas est. Nous ne pouvons jamais vivre la vérité de la foi sans amour et c'est pourquoi l'amitié et la solidarité font également partie de l'œcuménisme.

Nous pouvons nous inspirer de ce que Delp a écrit en prison peu de temps avant sa mort en vue de l'orientation future des églises. « Si l'Église de l'avenir, si les chrétiens ne travaillent pas sur les plaies du monde, dans la diaconie, en se tournant vers les pauvres et les faibles, alors ce ne sera pas le chemin vers l'avenir ».

Nous savons que, dans les différentes confessions chrétiennes, l'expérience du diaconat revêt des caractéristiques différentes. Mais la taille du service les unit. S'agit-il d'un diaconat et peut-il devenir l'un des aspects les plus significatifs à l'avenir pour la promotion du dialogue œcuménique entre les communautés chrétiennes ? Peut-elle être un instrument de rencontre, de collaboration, de témoignage commun pour réaliser la vocation à l'unité que Jésus, le Seigneur, nous a confiée ?

Merci beaucoup.

Je suis le diacre Aurelio Ortin. Je vous apporte un salut sincère de la part des diacres d'Espagne, plus ou moins 500.

Je rends grâce au Dicastère pour le Clergé, dans le cadre de l'Année jubilaire de l'espérance, d'avoir organisé cette rencontre internationale, qui contribuera sans aucun doute à promouvoir et à consolider le ministère diaconal dans l'Église.

Cela fait plus de quarante-trois ans que j'ai été ordonné diacre à Barcelone et pendant cette période, j'ai vécu et travaillé ministériellement avec divers évêques et prêtres. Je rends grâce à Dieu pour ce cadeau.

La bonne relation entre les diacres et les prêtres est très importante pour un bon exercice du ministère, tant pour les diacres que pour les prêtres.

Bien que plus de soixante ans se soient écoulés depuis le renouvellement du ministère diaconal par le Concile Vatican II et cinquante-six des premières ordinations en Allemagne selon cette réforme, on peut dire que nous sommes encore au début de cette nouveauté de la fraternité ministérielle.

Les prêtres et les diacres sont les collaborateurs de l'évêque dans l'exercice de l'unique ministère apostolique, chacun dans les fonctions de son propre degré. Et de même que nous devons nous occuper de la mission ou des missions que l'évêque a confiées aux uns et aux autres, à ses prêtres et à ses diacres, nous devons savoir fraterniser cordialement dans l'exercice quotidien de notre ministère.

Ce n'est pas toujours facile, car la personnalité de chacun est différente et savoir la concilier demande parfois un sérieux effort. Nous tous, prêtres et diacres, nous devons être clairs sur le fait que nous travaillons pour l'unique Seigneur, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour nos frères et sœurs. Ce regard sur le Seigneur Jésus est fondamental pour que les diacres et les prêtres sachent surmonter nos différences naturelles et sachent mettre toutes leurs capacités au service de l'unique et triple mission de l'Église : l'annonce de l'Évangile, la célébration des mystères sacramentels et le service dans les nombreux domaines de la charité et de l'amour fraternel.

Et nous devons demander au Seigneur de nous donner la patience de nous aimer et de nous respecter les uns les autres. Saint Paul nous rappelle déjà que l'amour est patient. Et cela est vrai à la fois pour le premier siècle et le vingt-et-unième siècle.

Je voudrais souligner l'importance, dans les diocèses et dans les diverses régions ecclésiales, de favoriser une plus grande connaissance du ministère diaconal de la part des frères prêtres, ainsi que des évêques eux-mêmes. En même temps, je crois qu'il serait utile de promouvoir des temps et des espaces partagés de formation et de fraternisation entre prêtres et diacres d'une même Église locale. En ce sens, il me semble qu'il y a un long chemin à parcourir, conscient que l'amélioration des relations entre les pasteurs profitera toujours à toute la communauté chrétienne.

Merci de nous avoir écoutés !

Conclusions du Cardinal Préfet

Comme nous avons pu le saisir, les perspectives qui s'ouvrent, à partir de cette Rencontre internationale, sont des signes d'espérance, mais aussi des engagements et des chemins de travail, qui impliquent à la fois le Dicastère pour le Clergé, ici à Rome, et les Églises locales, pour une synergie que nous voulons construire ensemble. Voici quelques points :

1. Premièrement : nous devons nous engager à une reconnaissance significative de la valeur et de la richesse du ministère diaconal dans les Églises locales ;
2. Deuxièmement : il sera nécessaire de soutenir et d'animer le processus de vérification et de mise à jour constante des processus de discernement et de formation initiale et permanente en cours dans les diocèses et les conférences épiscopales où le diaconat a été rétabli. Certains témoignages que nous avons entendus nous ont déjà montré combien ce travail est possible, aussi bien que nécessaire, et fécond avec de nouvelles énergies ;
3. Troisièmement : l'engagement à marcher ensemble, avec une plus grande coordination, qui favorise la connaissance mutuelle et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. À cette fin, il serait souhaitable de constituer une ou plusieurs équipes de travail, qui se référerait au Dicastère pour le Clergé, et d'encourager de la même manière les Églises locales, qui ne l'ont pas encore fait, à créer des organismes « ad hoc » pour l'animation du ministère diaconal ;
4. Quatrièmement : du chemin synodal (2021-2024) a émergé un appel clair aux Églises particulières pour qu'elles accélèrent le temps de la restauration du diaconat dans leurs réalités locales, en tenant compte de la précieuse contribution que les diacres peuvent apporter à la croissance d'une Église véritablement synodale et missionnaire. Nous pouvons affirmer que les éléments de la tradition et du magistère, ainsi que la réflexion théologique sur le thème (dont nous avons eu un exemple significatif aujourd'hui, en écoutant nos bons experts de tous les continents, le professeur Serena Noceti et le professeur Don Dario Vitali, que nous remercions sincèrement), nous font penser le diaconat comme une réalité « sine qua non » dans l'Église locale. Comme le disait saint Ignace d'Antioche, « il n'y a pas d'Église sans évêque, sans prêtres et sans diacres » ;
5. Cinquième point : par le seul fait de son existence, le diaconat permanent pousse toute l'Église et en particulier les communautés chrétiennes locales à repenser leurs dynamiques relationnelles. En ce sens, en plus de prendre soin de la relation fondamentale que les diacres vivent avec Jésus Maître et Seigneur, l'importance d'accompagner de manière adéquate les épouses des diacres mariés (que nous saluons encore avec une affection particulière) devient de plus en plus évidente, en reconnaissant pour elles aussi une vocation nouvelle et particulière dans le mariage. De même que les évêques et les prêtres eux-mêmes seront aidés dans la connaissance et l'appréciation de ce ministère, à partir de rencontres, d'expériences formatrices, de dynamiques de collaboration pastorale partagées avec les diacres. Nous sommes convaincus que tout contribuera à revigorer l'esprit missionnaire et l'expérience synodale de tous les baptisés, y compris les prêtres.
6. Sixièmement : un dialogue possible avec les Églises sœurs, en découvrant de nouveaux horizons œcuméniques dans la connaissance de leurs expériences, dans la recherche et dans l'écoute commune de là où souffle l'Esprit, également en ce qui concerne la réflexion plus large sur la ministérialité dans la communauté chrétienne, qui implique les hommes et les femmes sur la base de leur dignité baptismale commune et dans le respect des différences spécifiques.

Concrètement, l'intention concrète qui a motivé la convocation de cette rencontre, en profitant de l'occasion providentielle du Jubilé des Diacres, se traduira par deux étapes opérationnelles, que nous partageons avec vous et qui, nous l'espérons, seront également accueillies par vos évêques et vos prêtres délégués, auxquels nous exprimons une fois de plus notre estime et notre gratitude pour le précieux travail qu'ils accomplissent. parfois presque pionnier.

Aujourd'hui, dans quelques instants,

- nous lancerons une enquête en ligne au niveau de l'Église universelle, à travers un questionnaire spécial qui peut être facilement rempli via Internet, pour recenser et en même temps en apprendre davantage sur la réalité de vous, les diacres dans le monde. Nous vous invitons à vous sentir comme les protagonistes de ce travail, en répondant avec générosité ;

- nous voudrions nous engager à mettre en place un groupe de travail international (les modalités et les horaires devront être évalués prochainement) qui sera consacré à la révision de la Ratio Formationis et du Directoire pour la vie des diacres, comme nous l'avons déjà entendu dans les interventions des experts. Ce sera l'occasion de renforcer le réseau qui se crée, de préparer une grande Conférence internationale en 2026 et d'encourager la mise à jour d'un instrument tel que le Directoire utile à toutes les Églises particulières dans leur travail avec et pour les diacres.

Merci à tous et à bientôt !